

FAITS SAILLANTS

TITRE : Évaluation des programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement

1 INTRODUCTION

Le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources a été créé en mars 2002. Sa gestion a été confiée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le Ministère a par la suite recommandé la création d'un autre programme pour soutenir financièrement les travailleuses et travailleurs licenciés actifs dans les secteurs du textile, des produits du textile et du vêtement, soit le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. Le Ministère a ensuite demandé l'autorisation de déroger au cadre normatif de ce programme de manière à permettre la prolongation de la durée maximale d'application du programme pour certains travailleurs âgés de 55 à 64 ans. La dérogation visait aussi à rendre admissibles certains travailleurs âgés licenciés par l'entreprise Huntingdon Mills et ayant reçu une aide financière en vertu du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources.

Le Conseil du trésor a décidé par la suite de reconduire jusqu'au 31 décembre 2011 le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. Quant au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources, sa durée est indéterminée.

La Direction de l'évaluation du Ministère a été mandatée pour évaluer la pertinence et l'efficacité de ces deux programmes. L'évaluation de leur pertinence consiste à établir le lien entre leurs objectifs et les besoins des travailleuses et travailleurs licenciés. Quant à l'évaluation de l'efficacité, elle consiste à établir l'atteinte des objectifs et à mesurer les effets des programmes.

Dans le cas du programme visant les régions ressources, l'aide financière versée entre 2003 et 2008 a été de 5 612 100 \$, soit de 241 900 \$ en 2003-2004, de 2 576 400 \$ en 2004-2005, de 1 623 700 \$ en 2005-2006, de 681 300 \$ en 2006-2007 et de 488 800 \$ en 2007-2008. Dans le cas du programme visant les autres régions, l'aide financière versée entre 2005 et 2008 a été de 2 599 800 \$, soit de 735 300 \$ en 2005-2006, de 897 100 \$ en 2006-2007 et de 967 400 \$ en 2007-2008. Le budget total alloué à ces programmes entre 2003 et 2008 a donc été de 8 211 900 \$. La diminution de l'aide financière observée en 2007-2008 dans le cas du programme visant les régions ressources s'explique par une baisse du taux de licenciement et du taux de chômage. Compte tenu d'une pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions, il est probable également que des personnes licenciées se sont trouvées un emploi avant d'être admissibles à l'un ou l'autre de ces programmes. La récession actuelle risque de changer cette situation dans les prochains mois.

2 MÉTHODOLOGIE

La stratégie de collecte des données a consisté en un sondage téléphonique réalisé auprès des 1 098 personnes qui ont eu accès à ces programmes depuis leur implantation et dont la participation s'est terminée avant le 31 octobre 2007. Le sondage a été mené par la firme Écho Sondage au moyen d'un questionnaire élaboré par le Ministère. Le taux de réponse a été de 48 % (n = 483).

3 RÉSULTATS

3.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

Les participants provenaient en majorité de quatre régions. Il s'agissait surtout d'hommes, âgés de 45 ans et plus, ayant généralement plus de vingt ans d'expérience.

La majorité (72 %) des participants au programme visant les régions ressources provenait du Saguenay-Lac-Saint-Jean (46 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (26 %). Dans le cas de l'autre programme, la majorité (78 %) demeurait en Chaudière-Appalaches (61 %) ou en Montérégie (17 %). Les trois quarts des participants étaient des hommes, et trois participants sur cinq (60 %) étaient âgés de 45 ans et plus. Les cinquante ans et plus constituaient 40 % du groupe; 32 % vivaient en couple et n'avaient pas d'enfants, et 27 % étaient des personnes vivant seules. Enfin, une personne sur dix (10 %) était responsable d'une famille monoparentale. Un peu plus du quart des participants (27 %) n'avaient pas de diplôme d'études secondaires. Le tiers (33 %) avaient 35 ans et plus d'expérience, et 30 % en avaient entre 26 et 34.

3.2 PÉRIODE PRÉCÉDANT LE LICENCIEMENT

Le nombre d'années d'ancienneté dans la même entreprise est plus élevé chez les participants venant de régions ressources; la plupart des participants ont travaillé en moyenne plus de 35 heures par semaine, pour un salaire horaire moyen estimé à 17,96 \$.

Près de 38 % des participants et participantes avaient dix ans et moins d'ancienneté dans leur entreprise, et 44 % ne provenaient pas de régions ressources. Plus de la moitié (55 %) de ceux et celles des régions ressources avaient au moins 21 ans d'ancienneté. La plupart des participants (94 %) travaillaient en moyenne plus de 35 heures par semaine. Leur salaire horaire moyen a été estimé à 17,96 \$, soit 20,21 \$ chez les participants des régions ressources et 15,58 \$ chez les autres. Les femmes avaient un salaire horaire moyen de 12,46 \$ par rapport à 19,46 \$ chez les hommes. Près de trois participants sur cinq (58 %), surtout parmi ceux des régions ressources (65 %), ont indiqué que leur situation financière était très bonne ou bonne avant leur licenciement. Près du tiers des femmes (30 %) trouvaient leur situation financière, juste avant leur licenciement, très difficile (10 %) ou difficile (20 %).

3.3 PÉRIODE SUIVANT LE LICENCIEMENT

3.3.1 Situation après le licenciement

La plupart des participantes et participants ont été licenciés en raison d'une fermeture d'usine, et le tiers d'entre eux travaillaient dans une usine qui a licencié plus de 500 employés.

Un peu plus de trois participants sur cinq (62 %) travaillaient dans des usines de fabrication. Les autres provenaient surtout du commerce de détail (13 %), de l'industrie forestière (12 %) ou de l'industrie minière (11 %). En majorité, les femmes (71 %) travaillaient dans des usines de fabrication, alors que la plupart des autres femmes (25 %) travaillaient dans le commerce de détail. Près du tiers (32 %) des participants des régions ressources travaillaient dans des usines qui ont licencié 100 employés et moins, alors que ceux des autres régions, dans une proportion de 33 %, travaillaient dans des usines qui ont licencié entre 200 et 500 employés. L'autre tiers (33 %) des participants provenaient d'usines ayant licencié plus de 500 employés.

Malgré leur licenciement, la plupart sont demeurés dans la même localité et souhaitent y trouver un nouvel emploi.

Une majorité des participants (72 %), surtout ceux des régions ressources (79 %), habitaient depuis plus de trente ans dans la région où était située l'entreprise de leur employeur. La plupart des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus (88 %) sont demeurés dans la même localité depuis leur licenciement. Ce pourcentage se distingue significativement de celui des personnes âgées de moins de cinquante ans (85 %). Le départ de certains n'est pas directement relié au fait qu'ils viennent d'une région ressource. Ce sont surtout les jeunes de moins de trente ans qui ont décidé de changer de localité (30 %). Les deux tiers (67 %) de ceux qui ont quitté leur localité sont toutefois demeurés dans la même région. Malgré tout, près de 39 % des participants (deux sur cinq) ont songé à quitter leur région pour trouver un nouvel emploi. Plus du quart des participants (27 %) n'envisageaient pas de déménager, en raison de leur attachement à leur région. L'âge, la famille, les enfants, les amis et le fait d'avoir trouvé un nouvel emploi sont autant d'autres raisons de ne pas avoir quitté la région. Ce sont surtout les hommes (42 %) qui ont songé à quitter leur région pour se trouver un nouvel emploi. Parmi les participants ayant songé à quitter leur région, 22 % (plus d'un sur cinq) ont mentionné que l'aide financière accordée par ces programmes a influé sur leur décision d'y demeurer. Dans le cas des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus, cette proportion était d'un peu moins du tiers (29 %). Les trois quarts des participants (77 %) avaient comme principale intention après leur licenciement de trouver un nouvel emploi. Près d'un participant sur douze des régions ressources (8 %) désirait prendre sa retraite.

3.3.2 Participation à un comité d'aide au reclassement et aux mesures actives

Une majorité des participants se sont inscrits à un comité d'aide au reclassement et à des mesures et services d'Emploi-Québec.

Un comité d'aide au reclassement a été mis sur pied par l'ancien employeur de la majorité des participants (84 %), et la plupart d'entre eux (79 %) ont bénéficié des activités et services offerts. Plus des deux tiers de ces participants (67 %) ont jugé utiles ces activités et services destinés à les aider à rédiger un curriculum vitae (18 %), à trouver un emploi (25 %), à retourner aux études (24 %) ou à s'orienter vers un autre domaine d'activité économique (19 %).

Un peu plus des deux tiers des participants (67 %) ont discuté avec un agent ou une agente d'Emploi-Québec des mesures et services qui pourraient leur être offerts, et près des trois quarts (72 %) en ont bénéficié. Près du tiers (30 %) ont participé à des activités d'aide à l'emploi. Un participant sur sept (15 %) a eu accès à des mesures de formation, et près du quart des femmes (23 %) en auraient

bénéficié. Ce sont surtout les participants âgés de 30 à 44 ans (81 %) qui ont bénéficié de ces mesures et services. Une majorité des participants concernés (82 %) estiment que ces mesures ou services correspondaient à leurs besoins. Ils visaient à les aider à se trouver un nouvel emploi ou à retourner aux études.

3.3.3 Situation des participants durant la période de soutien financier

La plupart cherchaient un emploi et, selon la majorité, le soutien financier accordé était adéquat.

Un peu plus de quatre participants sur cinq (82 %) étaient à la recherche d'un emploi, et la plupart d'entre eux provenaient de régions ressources (86 %). Les participants qui ne cherchaient pas d'emploi avaient décidé de retourner aux études ou de prendre leur retraite. Une majorité des hommes (86 %) étaient à la recherche d'emploi et la plupart étaient âgés de 45 à 54 ans (89 %). Plus de la moitié (53 %) estiment que l'aide financière accordée a influé sur leur motivation à se chercher un emploi.

Selon trois participants sur cinq (59 %), l'aide financière permettait de subvenir à leurs besoins et selon 66 %, elle était d'une durée suffisante. Une proportion de 20 % des participants avaient d'autres sources de revenu. La moitié (51 %), soit environ une cinquantaine de participants, ont reçu une indemnité de départ. Près des trois quarts (72 %) des participants qui ont trouvé insuffisante l'aide financière ont indiqué qu'ils se sont privés en matière de loisirs et de biens de consommation. Les trois quarts (74 %) des participants, surtout ceux des régions ressources (78 %), ont mentionné que l'aide financière reçue leur a tout de même permis de maintenir une bonne qualité de vie. Parmi ceux dont la qualité de vie s'est détériorée, deux sur cinq (40 %) ont dû diminuer leur consommation, l'endettement venant au second rang des effets sur la qualité de vie. Ce sont surtout les cinquante ans et plus des régions ressources (81 %) qui ont dû se priver en matière de consommation et de loisirs.

3.4 PÉRIODE SUIVANT LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER

Une forte majorité des participants se sont trouvé un emploi, moins payant toutefois que le précédent, et la plupart des autres cherchaient toujours un emploi.

Les trois quarts des participants (76 %) avaient occupé au moins un emploi, et une majorité d'entre eux (79 %) occupaient toujours un emploi au moment du sondage, soit en moyenne 17,7 mois après la fin de leur participation à un programme. Les hommes étaient plus nombreux que les femmes à avoir occupé un emploi (68 %). Près des deux tiers (64 %) des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation à un programme de soutien, alors que chez les plus jeunes, il s'agit de cinq personnes sur six (83 %), et même plus (87 %) dans les régions ressources. Plus des deux tiers (69 %) des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus qui ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation occupaient toujours un emploi au moment du sondage. Chez les plus jeunes, cette proportion est de cinq personnes sur six (83 %), et il s'agit surtout de jeunes de trente ans et moins ou de personnes qui ont bénéficié des mesures et des services d'Emploi-Québec (80 %). Le manque de travail ou le chômage plus élevé en région serait la principale raison pour laquelle le tiers (33 %) des participants n'ont pas occupé un emploi. Plus du tiers (35 %) ont travaillé pendant plus de 70 % du temps écoulé entre la fin de leur participation et le moment du sondage.

En majorité, les participants (84 %) ont occupé un emploi dans la région où ils demeuraient avant leur licenciement, et trois sur cinq (62 %), dans la même localité. Parmi les travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus, 70 % ont trouvé un emploi dans la même localité. Cette proportion est de 58 % chez les plus jeunes.

Selon un peu plus des trois quarts (77 %) des répondants, le principal emploi qu'ils ont occupé ou qu'ils occupaient au moment du sondage correspondait au genre de travail qu'ils souhaitaient. Pour 22 % des participants âgés de 55 ans et plus (soit plus d'un sur cinq), il s'agissait d'un emploi dans le même domaine qu'auparavant.

Une majorité (85 %) des participants ont travaillé plus de 35 heures par semaine, et leur salaire horaire moyen a été estimé à 15,64 \$. On constate que près du quart (23 %) des participants des régions ressources ont travaillé plus de 40 heures par semaine. Une femme sur dix (11 %) a travaillé 20 heures et moins par semaine. Le salaire horaire moyen a été de 17,15 \$ chez les participants des régions ressources, et de 13,92 \$ chez les autres. Il a été de 11,55 \$ pour les femmes et de 16,79 \$ pour les hommes. Si l'on compare le salaire horaire moyen avant et après le licenciement, on constate une diminution significative, surtout dans les régions ressources.

En excluant ceux qui occupaient un emploi au moment du sondage, un peu plus de sept participants sur dix (72 %) étaient à la recherche d'un emploi. Parmi les travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus qui ne travaillaient pas au moment du sondage, trois sur cinq (61 %) étaient à la recherche

d'un emploi, ce pourcentage atteignant 64 % chez ceux des régions ressources. Cette proportion était de près de neuf personnes sur dix (86%) dans le cas des travailleurs licenciés âgés de moins de cinquante ans. D'autres ne cherchaient pas d'emploi à cause de problèmes de santé (10 %) ou parce qu'ils avaient décidé de prendre leur retraite (7 %).

Recours au soutien public du revenu, surtout à l'assurance-emploi, après la participation.

Un peu plus de la moitié (54 %) des participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi. En moyenne, pour l'ensemble des participants, cela correspond à 15 % de la période considérée, soit l'équivalent de huit semaines sur une base annuelle.

Environ 16 % des participants (un sur six) ont reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale. Chez les femmes, la proportion a atteint 29 % (plus du quart), et 24 % chez les 55 ans et plus (près du quart). En moyenne, pour l'ensemble des participants, cela correspond à 9 % de la période considérée, soit l'équivalent d'un mois sur une base annuelle.

Seulement 10 % des participants ont reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé, et il s'agit surtout de participants des régions ressources.

3.5 NIVEAU DE SATISFACTION DES PARTICIPANTS

La plupart des participants ont été très satisfaits ou satisfaits des programmes de soutien financier.

La plupart des participants (92 %) ont été très satisfaits ou satisfaits quant à la clarté et à la simplicité des formulaires à remplir pour la demande d'aide financière et la déclaration mensuelle. Trois participants sur cinq (60 %) se sont informés auprès d'un agent ou d'une agente d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière. La plupart (95 %) ont été très satisfaits ou satisfaits de l'information reçue. Un peu plus de la moitié (52 %) ont demandé l'assistance d'un agent ou d'une agente pour remplir leur demande d'aide financière, soit six sur dix parmi les travailleurs licenciés de cinquante ans et plus (59 %), et un peu moins de la moitié (47 %) chez les plus jeunes. Ce sont surtout des participants de régions autres que les régions ressources qui ont demandé une telle assistance (57 %). Ils ont été très satisfaits ou satisfaits de l'assistance qu'ils ont eue (98 %). La plupart (93 %) ont été très satisfaits ou satisfaits du délai d'évaluation de leur admissibilité. La plupart (93 %) ont également été très satisfaits ou satisfaits de la période d'attente concernant la réception de leur premier chèque. Enfin, les participants ont été très satisfaits ou satisfaits, dans une proportion de 98 %, de l'accueil que leur ont réservé les agents et agentes d'Emploi-Québec et de la courtoisie dont ils ont fait preuve.

4 DISCUSSION

Ces programmes ont permis d'atteindre la clientèle ciblée et ont répondu aux besoins et aux attentes des participants. La plupart en ont été très satisfaits ou satisfaits. Très peu de participants ont quitté leur région depuis leur licenciement. Toutefois, plus du tiers des participants des régions ressources, surtout les plus jeunes, ont songé à partir pour trouver un emploi. C'est principalement leur sentiment d'appartenance qui les a retenus dans leur région. Selon plus du quart des participants des régions ressources qui ont songé à quitter leur région, c'est le programme de soutien financier qui aurait influé sur leur décision d'y rester.

Une majorité des participants étaient à la recherche d'un emploi pendant leur participation. Selon plus de la moitié d'entre eux, l'aide financière accordée a eu une influence sur leur motivation à se chercher un emploi. Les trois quarts ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation. Quant aux autres, c'est surtout en raison du manque de travail ou du chômage élevé, des problèmes de santé ou de la décision de prendre leur retraite qu'ils n'ont pas occupé un emploi. La majorité des participants occupait encore un emploi au moment du sondage, le tiers d'entre eux dans la même entreprise ou dans le même domaine qu'auparavant.

Le salaire horaire moyen des participants après leur participation a été estimé à 15,64 \$ l'heure. Comparativement à 17,96 \$ l'heure avant le licenciement, il s'agit d'une diminution significative, surtout chez les travailleurs des régions ressources.

Plus de la moitié des participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi depuis la fin de leur participation. Seulement un participant sur six a reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale au cours de cette période; il s'agit surtout de femmes. Enfin, seulement un participant sur dix a reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé, et il s'agit surtout d'hommes provenant de régions ressources.

Les trois quarts des participants ont indiqué que l'aide financière accordée leur a permis de maintenir une bonne qualité de vie. Certains ont dû diminuer leurs dépenses de consommation ou s'endetter.

Les résultats du sondage démontrent que, de façon générale, les programmes de soutien atteignent leurs objectifs. Ils permettent de combler des besoins de nature financière (soutien aux mesures passives) sans nuire à la réinsertion. À cet égard, le soutien par des mesures actives et des services d'emploi était au rendez-vous.

5 SUITES DU DOSSIER

Les résultats de la présente étude vont dans le sens de la décision annoncée dans le Pacte pour l'emploi *Plus* d'élargir les programmes de soutien financier destinés aux travailleurs licenciés collectivement à tous les secteurs d'activité économique et à toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, dans le cadre de discussions avec le gouvernement fédéral sur les programmes à offrir aux travailleurs âgés, les représentants fédéraux se sont dits fortement intéressés aux résultats de l'étude étant donné que plusieurs des participants sont des travailleurs âgés.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Date : Le 7 juillet 2009

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE SOUTIEN POUR
LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS COLLECTIVEMENT**

§ RAPPORT D'ÉVALUATION §
SONDAGE AUPRÈS DES PARTICIPANTS :
ANALYSE QUANTITATIVE

DIRECTION DE L'ÉVALUATION

FÉVRIER 2009

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	III
Liste des figures	IX
Sommaire	XI
Chapitre 1 : Introduction	1
1.1 Le contexte	1
1.2 Le mandat	2
Chapitre 2 : Programmes	3
2.1 Les objectifs des programmes	3
2.2 Les acteurs et leurs rôles.....	3
2.2.1 Les entreprises	3
2.2.2 Les directions du Ministère.....	3
2.3 L'admissibilité.....	4
2.4 L'aide financière	5
2.5 Les statistiques de participation	6
Chapitre 3 : Démarche d'évaluation	7
3.1 Le cadre d'évaluation.....	7
3.2 Les objectifs d'évaluation	7
3.3 La méthode d'évaluation.....	8
3.3.1 L'instrumentation	8
3.3.2 Les répondants	8
3.3.3 La pondération des résultats.....	9
3.3.4 La construction d'indicateurs	9
3.3.5 La présentation des résultats	9

Chapitre 4 : Résultats	11
4.1 Le profil démographique des participants	11
4.2 La période précédant le licenciement.....	13
4.3 La période suivant le licenciement.....	15
4.3.1 La situation après le licenciement	15
4.3.2 La participation à un comité d'aide au reclassement	20
4.3.3 Le recours à des mesures et à des services d'Emploi-Québec.....	20
4.3.4 La recherche d'emploi pendant la participation	22
4.3.5 L'aide financière pendant la participation	23
4.4 La période suivant la participation.....	27
4.4.1 La situation d'emploi après la participation	27
4.4.2 La recherche d'emploi au moment du sondage.....	32
4.4.3 Le recours au soutien public du revenu après la participation	32
4.5 Le niveau de satisfaction des participants	35
 Chapitre 5 : Conclusion	 43
Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête	
Annexe 2 : Tableaux supplémentaires en fonction d'autres groupes d'âge	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1

Statistiques de participation ----- 6

Tableau 2

Disposition des appels ----- 9

Tableau 3

Répartition des participants selon le sexe-----11

Tableau 4

Répartition des participants selon l'âge-----12

Tableau 5

Situation familiale des participants ----- 12

Tableau 6

Niveau de scolarité des participants ----- 13

Tableau 7

Nombre d'années d'expérience des participants----- 13

Tableau 8

Nombre d'années d'ancienneté des participants ----- 14

Tableau 9

Salaire horaire des participants avant leur licenciement ----- 14

Tableau 10

Nombre d'heures de travail hebdomadaires des participants avant leur licenciement----- 14

Tableau 11

Situation financière des participants avant leur licenciement ----- 15

Tableau 12

Raison du licenciement des participants ----- 15

Tableau 13

Nombre de personnes licenciées en même temps que les participants ----- 16

Tableau 14

Nombre et pourcentage de participants habitant la région où se trouvait l'entreprise----- 16

<u>Tableau 15</u>	
Nombre d'années que les participants ont habité la région où se trouvait l'entreprise -----	16
<u>Tableau 16</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant changé de localité depuis leur licenciement -----	17
<u>Tableau 17</u>	
Nombre et pourcentage de participants demeurant encore dans la région où se trouvait l'entreprise-----	18
<u>Tableau 18</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant songé à changer de région pour trouver un emploi -----	18
<u>Tableau 19</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que l'aide financière accordée a influé sur leur décision de demeurer dans leur région-----	19
<u>Tableau 20</u>	
Principales intentions des participants à la suite de leur licenciement -----	19
<u>Tableau 21</u>	
Nombre et pourcentage de participants par rapport au nombre de mois qui se sont écoulés entre leur licenciement et leur admission à un programme -----	20
<u>Tableau 22</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant bénéficié des activités et services offerts par un comité d'aide au reclassement -----	20
<u>Tableau 23</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant bénéficié des mesures et des services offerts par Emploi-Québec-----	21
<u>Tableau 24</u>	
Mesures et services d'Emploi-Québec dont ont bénéficié les participants-----	21
<u>Tableau 25</u>	
Nombre et pourcentage de participants à la recherche d'un emploi -----	22
<u>Tableau 26</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que l'aide financière accordée a eu une influence positive sur leur motivation à se chercher un emploi -----	23
<u>Tableau 27</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant d'autres sources de revenus-----	24
<u>Tableau 28</u>	
Pourcentage de l'aide financière reçue par rapport à l'ensemble des revenus mensuels des participants -----	24

<u>Tableau 29</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que l'aide financière accordée était suffisante -----	25
<u>Tableau 30</u>	
Aspects des dépenses sur lesquels les participants ont dû se priver -----	25
<u>Tableau 31</u>	
Dépenses auxquelles l'aide financière a principalement servi-----	25
<u>Tableau 32</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que la durée de l'aide financière accordée était suffisante -----	26
<u>Tableau 33</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que l'aide financière accordée leur a permis de maintenir une bonne qualité de vie-----	26
<u>Tableau 34</u>	
Aspects de la qualité de vie des participants qui se sont détériorés -----	26
<u>Tableau 35</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant occupé un emploi depuis la fin de leur participation -----	27
<u>Tableau 36</u>	
Principales raisons pour lesquelles les participants n'ont pas occupé un emploi depuis la fin de leur participation-----	28
<u>Tableau 37</u>	
Nombre et pourcentage de participants occupant actuellement un emploi -----	29
<u>Tableau 38</u>	
Pourcentage de temps en emploi depuis la fin de la participation -----	29
<u>Tableau 39</u>	
Type d'emploi occupé par les participants depuis la fin de leur participation -----	29
<u>Tableau 40</u>	
Salaire horaire des participants dans le principal emploi qu'ils ont occupé après leur participation -----	31
<u>Tableau 41</u>	
Nombre d'heures de travail hebdomadaires des participants après leur participation-----	32
<u>Tableau 42</u>	
Nombre et pourcentage de participants actuellement à la recherche d'un emploi -----	32

<u>Tableau 43</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant reçu des prestations d'assurance-emploi depuis la fin de leur participation-----	33
<u>Tableau 44</u>	
Pourcentage de temps à l'assurance-emploi depuis la fin de la participation-----	33
<u>Tableau 45</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale depuis la fin de leur participation -----	34
<u>Tableau 46</u>	
Pourcentage de temps à l'aide sociale depuis la fin de la participation-----	35
<u>Tableau 47</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé depuis la fin de leur participation-----	35
<u>Tableau 48</u>	
Niveau de satisfaction des participants quant à la clarté et à la simplicité du formulaire de demande d'aide financière-----	36
<u>Tableau 49</u>	
Niveau de satisfaction des participants quant à la clarté et à la simplicité du formulaire de déclaration mensuelle-----	36
<u>Tableau 50</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant demandé de l'information à un agent d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière -----	36
<u>Tableau 51</u>	
Niveau de satisfaction des participants quant à l'information reçue d'un agent d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière-----	37
<u>Tableau 52</u>	
Nombre et pourcentage de participants ayant demandé l'assistance d'un agent d'Emploi-Québec pour remplir leur demande d'aide financière -----	37
<u>Tableau 53</u>	
Niveau de satisfaction des participants quant à l'assistance d'un agent d'Emploi-Québec pour remplir la demande d'aide financière-----	38
<u>Tableau 54</u>	
Niveau de satisfaction des participants quant au délai d'évaluation de leur admissibilité-----	38
<u>Tableau 55</u>	
Nombre et pourcentage de participants considérant avoir été suffisamment informés des règles relatives aux programmes -----	39

Tableau 56

Nombre de semaines d'attente pour la réception du premier chèque d'aide financière ----- 39

Tableau 57

Niveau de satisfaction des participants quant à la période
d'attente du premier chèque d'aide financière-----39

Tableau 58

Nombre et pourcentage de participants ayant traité avec leur CLE pour la première fois ----- 40

Tableau 59

Niveau de satisfaction des participants quant à
l'accueil reçu de la part d'un agent d'Emploi-Québec ----- 40

Tableau 60

Niveau de satisfaction des participants quant à la courtoisie des
agents d'Emploi-Québec qui ont traité leur demande d'aide financière ----- 41

LISTE DES FIGURES

Figure 1

Pourcentage de participants ayant changé de localité depuis leur licenciement, selon le groupe d'âge----- 17

Figure 2

Pourcentage de participants ayant songé à changer de région pour trouver un emploi, selon le sexe ----- 18

Figure 3

Pourcentage de participants ayant bénéficié de mesures et de services offerts par Emploi-Québec, selon le groupe d'âge-----21

Figure 4

Pourcentage de participants ayant cherché un emploi, selon le sexe-----22

Figure 5

Pourcentage de participants ayant cherché un emploi, selon le groupe d'âge-----23

Figure 6

Pourcentage de participants ayant occupé un emploi depuis la fin de leur participation, selon le sexe----- 27

Figure 7

Pourcentage de participants ayant occupé un emploi depuis la fin de leur participation, selon le groupe d'âge----- 28

Figure 8

Pourcentage de participants ayant occupé un emploi dans le domaine où ils travaillaient avant leur licenciement, selon le groupe d'âge----- 30

Figure 9

Pourcentage de participants ayant occupé un emploi temporaire, selon le groupe d'âge----- 31

Figure 10

Pourcentage de participants ayant reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale depuis la fin de leur participation, selon le sexe----- 34

Figure 11

Pourcentage de participants ayant reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale depuis la fin de leur participation, selon le groupe d'âge----- 34

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION

Le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources a été créé en mars 2002. Sa gestion a été confiée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le Ministère a par la suite recommandé la création d'un autre programme pour soutenir financièrement les travailleurs licenciés des secteurs du textile, des produits du textile et du vêtement, soit le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. Le Ministère a ensuite demandé l'autorisation de déroger au cadre normatif de ce programme de manière à permettre la prolongation de la durée maximale d'application du programme pour certains travailleurs âgés de 55 à 64 ans. La dérogation visait aussi à rendre admissibles certains travailleurs âgés licenciés par l'entreprise Huntingdon Mills et ayant reçu une aide financière en vertu du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources.

Le Conseil du trésor a décidé par la suite de reconduire jusqu'au 31 décembre 2011 le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement, étant entendu que le Ministère ne pourra admettre de nouveaux groupes de travailleurs après le 31 décembre 2009. Quant au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources, sa durée est indéterminée.

La Direction de l'évaluation du Ministère a été mandatée pour évaluer la pertinence et l'efficacité de ces deux programmes. L'évaluation de leur pertinence consiste à établir le lien entre leurs objectifs et les besoins des travailleuses et travailleurs licenciés. Quant à l'évaluation de l'efficacité, elle consiste à établir l'atteinte des objectifs et à mesurer les effets des programmes.

Dans le cas du programme visant les régions ressources, l'aide financière versée entre 2003 et 2008 a été de 5 612 100 \$, soit de 241 900 \$ en 2003-2004, de 2 576 400 \$ en 2004-2005, de 1 623 700 \$ en 2005-2006, de 681 300 \$ en 2006-2007 et de 488 800 \$ en 2007-2008. Dans le cas du programme visant les autres régions, l'aide financière versée entre 2005 et 2008 a été de 2 599 800 \$, soit 735 300 \$ en 2005-2006, de 897 100 \$ en 2006-2007 et de 967 400 \$ en 2007-2008. Le budget alloué à ces programmes entre 2003 et 2008 a donc été de 7 252 273 \$. La diminution de l'aide financière accordée en 2007-2008 dans le cadre de ces programmes s'explique par une baisse du taux de licenciement et du taux de chômage. Compte tenu d'une pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions, il est probable également que des personnes licenciées se sont trouvées un emploi avant d'être admissibles à l'un ou l'autre des programmes. La récession actuelle risque de changer cette situation dans les prochains mois.

2 MÉTHODOLOGIE

La stratégie de collecte des données a consisté en un sondage téléphonique réalisé auprès de 1 098 personnes dont la participation à un programme de soutien s'est terminée avant le 31 octobre 2007. Le sondage a été mené par la firme Écho Sondage au moyen d'un questionnaire élaboré par le Ministère. Le taux de réponse calculé par le Ministère, après avoir exclu les personnes non admissibles (n = 88), est de 48 % (n = 483) et le taux calculé par la firme est de 68 %, après avoir exclu également les numéros de téléphone invalides (n = 111), sans réponse (n = 52), non correspondants (n = 96) et les personnes non disponibles (n = 37).

3 RÉSULTATS

3.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

LES PARTICIPANTS PROVENAIENT EN MAJORITÉ DE QUATRE RÉGIONS. IL S'AGISSAIT SURTOUT D'HOMMES, ÂGÉS DE 45 ANS ET PLUS, AYANT GÉNÉRALEMENT PLUS DE VINGT ANS D'EXPÉRIENCE.

Une majorité (72 %) des participants au programme visant les régions ressources provenaient du Saguenay-Lac-Saint-Jean (46 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (26 %). Dans le cas de l'autre programme, une majorité des participants (78 %) demeuraient en Chaudière-Appalaches (61 %) ou en Montérégie

(17 %). Les trois quarts (75 %) des participants étaient des hommes, et trois participants sur cinq (60 %) étaient âgés de 45 ans et plus. Les cinquante ans et plus constituaient 40 % du groupe; 32 % vivaient en couple et n'avaient pas d'enfants. Trois femmes sur cinq sans conjoint (60 %) vivaient seules sans enfants (37 %) ou avec au moins un enfant (23 %). Un peu plus du quart des participants (27 %) n'avaient pas de diplôme d'études secondaires. Le tiers (33 %) avaient 35 ans et plus d'expérience, et 30 % en avaient entre 26 et 34.

3.2 PÉRIODE PRÉCÉDANT LE LICENCIEMENT

LE NOMBRE D'ANNÉES D'ANCIENNETÉ DANS LA MÊME ENTREPRISE EST PLUS ÉLEVÉ CHEZ LES PARTICIPANTS VENANT DE RÉGIONS RESSOURCES; LA PLUPART DES PARTICIPANTS ONT TRAVAILLÉ EN MOYENNE PLUS DE 35 HEURES PAR SEMAINE POUR UN SALAIRE HORAIRE MOYEN ESTIMÉ À 17,96 \$.

Près de 38 % des participants et participantes avaient dix ans et moins d'ancienneté dans leur entreprise, et 44 % ne provenaient pas de régions ressources. Plus de la moitié (55 %) de ceux et celles des régions ressources avaient au moins 21 ans d'ancienneté. La plupart (94 %) des participants travaillaient en moyenne plus de 35 heures par semaine. Le salaire horaire moyen des participants a été estimé à 17,96 \$, soit 20,21 \$ chez les participants des régions ressources et 15,58 \$ chez les autres. Les femmes avaient un salaire horaire moyen de 12,46 \$ par rapport à 19,46 \$ chez les hommes. Près de trois participants sur cinq (58 %), surtout ceux des régions ressources (65 %), ont indiqué que leur situation financière était très bonne ou bonne avant leur licenciement. Près du tiers des femmes (30 %) trouvaient leur situation financière juste avant leur licenciement très difficile (10 %) ou difficile (20 %).

3.3 PÉRIODE SUIVANT LE LICENCIEMENT

3.3.1 SITUATION APRÈS LE LICENCIEMENT

LA PLUPART DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ONT ÉTÉ LICENCIÉS EN RAISON D'UNE FERMETURE D'USINE, ET LE TIERS D'ENTRE EUX TRAVAILLAIENT DANS UNE USINE QUI A LICENCIÉ PLUS DE 500 EMPLOYÉS.

Un peu plus de trois participants sur cinq (62 %) travaillaient dans des usines de fabrication. Les autres provenaient surtout du commerce de détail (13 %), de l'industrie forestière (12 %) ou de l'industrie minière (11 %). En majorité, les femmes travaillaient dans des usines de fabrication (71 %), alors que la plupart des autres femmes (25 %) travaillaient dans le commerce de détail. Près du tiers (32 %) des participants des régions ressources travaillaient dans des usines qui ont licencié 100 employés et moins, alors que ceux des autres régions, dans une proportion de 33 %, travaillaient dans des usines qui ont licencié entre 200 et 500 employés. L'autre tiers (33 %) des participants provenaient d'usines ayant licencié plus de 500 employés.

MALGRÉ LEUR LICENCIEMENT, LA PLUPART SONT DEMEURÉS DANS LA MÊME LOCALITÉ ET SOUHAITAIENT Y TROUVER UN NOUVEL EMPLOI.

Une majorité des participants (72 %), surtout ceux des régions ressources (79 %), habitaient depuis plus de trente ans dans la région où était située l'entreprise de leur employeur. La plupart des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus (88 %) sont demeurés dans la même localité depuis leur licenciement. Ce pourcentage se distingue significativement de celui des personnes âgées de moins de cinquante ans (85 %). Le départ de certains n'est pas directement relié au fait qu'il s'agisse ou non d'une région ressource. Ce sont surtout les jeunes de moins de trente ans qui ont décidé de changer de localité (30 %). Les deux tiers (67 %) de ceux qui ont quitté leur localité sont toutefois demeurés dans la même région. Malgré tout, près de deux participants sur cinq (39 %) ont songé à quitter leur région pour trouver un nouvel emploi. Plus du quart des participants (27 %) n'envisageaient pas de déménager, en raison de leur attachement à leur région. L'âge, la famille, les enfants, les amis et le fait d'avoir trouvé un nouvel emploi sont d'autres raisons de ne pas avoir quitté la région. Ce sont davantage les hommes qui ont songé à quitter leur région pour se trouver un nouvel emploi (42 %). Quelque 22 % des participants ayant songé à quitter leur région ont mentionné que l'aide financière accordée par le programme de soutien a influé sur leur décision d'y demeurer. Dans le cas des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus, cette proportion était d'un peu moins du tiers (29 %). Les trois quarts (77 %) des participants avaient comme principale intention après leur licenciement de trouver un nouvel emploi. Près d'un participant sur douze (8 %) des régions ressources désirait prendre sa retraite.

3.3.2 PARTICIPATION À UN COMITÉ D'AIDE AU RECLASSEMENT ET AUX MESURES ACTIVES

UNE MAJORITÉ DES PARTICIPANTS SE SONT INSCRITS À UN COMITÉ D'AIDE AU RECLASSEMENT, ET À DES MESURES ET DES SERVICES D'EMPLOI-QUÉBEC.

Un comité d'aide au reclassement a été mis sur pied par l'ancien employeur de la majorité des participants (84 %), et la plupart d'entre eux (79 %) ont bénéficié des activités et services offerts. Plus des deux tiers de ces participants (67 %) ont jugé utiles ces activités et services destinés à les aider à rédiger un curriculum vitae (18 %), à trouver un emploi (25 %), à retourner aux études (24 %) ou à s'orienter vers un autre domaine d'activité économique (19 %).

Un peu plus des deux tiers des participants (67 %) ont discuté avec un agent ou une agente d'Emploi-Québec des mesures et des services qui pourraient leur être offerts, et près des trois quarts (72 %) en ont bénéficié. Près du tiers (30 %) ont participé à des activités d'aide à l'emploi. Un participant sur sept (15 %) a eu accès à des mesures de formation, et près du quart des femmes (23 %) en auraient bénéficié. Ce sont davantage les participants âgés de 30 à 44 ans (81 %) qui ont bénéficié de ces mesures et services. Une majorité des participants concernés (82 %) estiment que ces mesures ou services correspondaient à leurs besoins. Ils visaient à les aider à se trouver un nouvel emploi ou à retourner aux études.

3.3.3 SITUATION DES PARTICIPANTS DURANT LA PÉRIODE DE SOUTIEN FINANCIER

LA PLUPART CHERCHAIENT UN EMPLOI ET, SELON LA MAJORITÉ, LE SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ ÉTAIT ADÉQUAT.

Un peu plus de quatre participants sur cinq (82 %) étaient à la recherche d'un emploi, et la plupart d'entre eux provenaient de régions ressources (86 %). Les participants qui ne cherchaient pas d'emploi avaient décidé de retourner aux études ou de prendre leur retraite. Les hommes étaient majoritairement à la recherche d'un emploi (86 %) et la plupart étaient âgés de 45 à 54 ans (89 %). Plus de la moitié (53 %) estiment que l'aide financière accordée a influé sur leur motivation à se chercher un emploi.

Trois participants sur cinq (59 %) ont indiqué que l'aide financière permettait de subvenir à leurs besoins, et 66 %, qu'elle était d'une durée suffisante. Une proportion de 20 % des participants avaient d'autres sources de revenus. La moitié (51 %), soit environ une cinquantaine de participants, ont reçu une indemnité de départ. Près des trois quarts (72 %) de ceux qui ont trouvé insuffisante l'aide financière ont indiqué qu'ils se sont privés en matière de loisirs et de biens de consommation. Les trois quarts (74 %) des participants, surtout ceux des régions ressources (78 %), ont mentionné que l'aide financière reçue leur a tout de même permis de maintenir une bonne qualité de vie. Parmi ceux dont la qualité de vie s'est détériorée, deux sur cinq (40 %) ont dû diminuer leur consommation, l'endettement venant au second rang des effets sur la qualité de vie. Ce sont surtout les cinquante ans et plus des régions ressources (81 %) qui ont dû se priver en matière de consommation et de loisirs.

3.4 PÉRIODE SUIVANT LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER

UNE FORTE MAJORITÉ DES PARTICIPANTS SE SONT TROUVÉ UN EMPLOI, MOINS PAYANT TOUTEFOIS QUE LE PRÉCÉDENT, ET LA PLUPART DES AUTRES CHERCHAIENT TOUJOURS UN EMPLOI.

Les trois quarts des participants (76 %) avaient occupé au moins un emploi, et la plupart d'entre eux (79 %) occupaient toujours un emploi au moment du sondage, soit en moyenne 17,7 mois après la fin de leur participation. Une plus forte proportion d'hommes (68 %) avaient occupé un emploi. Près des deux tiers (64 %) des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation à un programme de soutien, alors que dans le cas des plus jeunes, il s'agit de cinq personnes sur six (83 %), et même plus (87 %) dans les régions ressources. Plus des deux tiers (69 %) des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus qui ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation occupaient toujours un emploi au moment du sondage. Chez les plus jeunes, cette proportion est de cinq personnes sur six (83 %), et il s'agit surtout de jeunes de trente ans et moins ou de personnes qui ont bénéficié de mesures et de services d'Emploi-Québec (80 %). Le manque de travail ou le chômage plus élevé en région serait la principale raison pour laquelle le tiers (33 %) des participants n'ont pas occupé un emploi. Plus du tiers (35 %) ont travaillé pendant plus de 70 % du temps écoulé entre la fin de leur participation et le moment du sondage.

La plupart des participants (84 %) ont occupé un emploi dans la région où ils demeuraient avant leur licenciement, et trois sur cinq (62 %), dans la même localité. Parmi les travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus, 70 % ont trouvé un emploi dans la même localité. Cette proportion est de 58 % (trois personnes sur cinq) chez les plus jeunes.

Selon un peu plus des trois quarts (77 %) des répondants, le principal emploi qu'ils ont occupé ou qu'ils occupaient au moment du sondage correspondait au genre de travail qu'ils souhaitaient. Pour plus d'un participant sur cinq de 55 ans et plus (22 %), il s'agissait d'un emploi dans le même domaine qu'auparavant.

Une majorité (85 %) des participants ont travaillé plus de 35 heures par semaine, et leur salaire horaire moyen a été estimé à 15,64 \$. On constate que près du quart (23 %) des participants des régions ressources ont travaillé plus de 40 heures par semaine. Chez les femmes, 11 % (une sur dix) ont travaillé 20 heures et moins par semaine. Le salaire horaire moyen a été de 17,15 \$ chez les participants des régions ressources, et de 13,92 \$ chez les autres. Il a été de 11,55 \$ pour les femmes et de 16,79 \$ pour les hommes. Si l'on compare le salaire horaire moyen avant et après le licenciement, on constate une diminution significative, surtout dans les régions ressources.

En excluant ceux qui occupaient un emploi au moment du sondage, un peu plus de sept participants sur dix (72 %) étaient à la recherche d'un emploi. Trois travailleurs licenciés de cinquante ans et plus qui ne travaillaient pas au moment du sondage (61 %) étaient à la recherche d'un emploi, cette proportion étant plus élevée chez ceux des régions ressources (64 %). Cette proportion est de près de neuf personnes sur dix (86 %) dans le cas des travailleurs licenciés âgés de moins de cinquante ans. D'autres ne cherchaient pas d'emploi à cause de problèmes de santé (10 %) ou parce qu'ils avaient décidé de prendre leur retraite (7 %).

RECOURS AU SOUTIEN PUBLIC DU REVENU, SURTOUT À L'ASSURANCE-EMPLOI, APRÈS LA PARTICIPATION

Un peu plus de la moitié (54 %) des participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi. En moyenne, cela correspond à 15 % de la période considérée, soit l'équivalent de huit semaines sur une base annuelle.

Environ 16 % des participants (un sur six) ont reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale. Chez les femmes, la proportion a atteint 29 % (plus du quart), et 24 % chez les 55 ans et plus (près du quart). En moyenne, cela correspond à 9 % de la période considérée, soit l'équivalent d'un mois sur une base annuelle.

Seulement 10 % des participants ont reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé, et il s'agit surtout de participants des régions ressources.

3.5 NIVEAU DE SATISFACTION DES PARTICIPANTS

LA PLUPART DES PARTICIPANTS ONT ÉTÉ TRÈS SATISFAITS OU SATISFAITS DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER.

La plupart des participants (92 %) ont été très satisfaits ou satisfaits quant à la clarté et à la simplicité des formulaires à remplir pour la demande d'aide financière et la déclaration mensuelle. Trois participants sur cinq (60 %) se sont informés auprès d'un agent ou d'une agente d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière. La plupart (95 %) ont été très satisfaits ou satisfaits de l'information reçue. Un peu plus de la moitié (52 %) ont demandé l'assistance d'un agent ou d'une agente pour remplir leur demande d'aide financière, soit six sur dix parmi les travailleurs licenciés de cinquante ans et plus (59 %), et un peu moins de la moitié (47 %) chez les plus jeunes. Ce sont surtout des participants ne provenant pas des régions ressources qui ont demandé une telle assistance (57 %). Ils ont été très satisfaits ou satisfaits de l'assistance qu'ils ont eue (98 %). La plupart (93 %) ont été très satisfaits ou satisfaits du délai d'évaluation de leur demande d'aide. La plupart (93 %) ont également été très satisfaits ou satisfaits de la période d'attente de leur premier chèque. Enfin, les participants ont été très satisfaits ou satisfaits, dans une proportion de 98 %, de l'accueil que leur ont réservé les agents et agentes d'Emploi-Québec et de la courtoisie dont ils ont fait preuve.

4 DISCUSSION

Ces programmes ont permis d'atteindre la clientèle ciblée et ont répondu aux besoins et aux attentes des participants. La plupart en ont été très satisfaits ou satisfaits. Très peu de participants ont quitté leur région depuis leur licenciement. Toutefois, plus du tiers des participants des régions ressources, surtout les plus jeunes, ont songé à partir pour trouver un emploi. C'est principalement leur sentiment d'appartenance qui les a retenus dans leur région. Selon plus du quart des participants des régions ressources qui ont songé à quitter leur région, c'est le programme de soutien financier qui aurait influé sur leur décision d'y rester.

La plupart des participants étaient à la recherche d'un emploi pendant leur participation. Selon plus de la moitié d'entre eux, l'aide financière accordée a eu une influence sur leur motivation à se chercher un emploi. Les trois quarts ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation. Quant aux autres, c'est surtout en raison du manque de travail ou du chômage élevé, des problèmes de santé ou de la décision de prendre leur retraite qu'ils n'ont pas occupé un emploi. Une majorité des participants occupaient encore un emploi au moment du sondage, le tiers d'entre eux dans la même entreprise ou dans le domaine où ils travaillaient auparavant.

Le salaire horaire moyen des participants après leur participation a été estimé à 15,64 \$. Comparativement à 17,96 \$ avant le licenciement, il s'agit d'une diminution significative, surtout chez les travailleurs des régions ressources.

Plus de la moitié des participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi depuis la fin de leur participation. Seulement un participant sur six a reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale au cours de cette période; il s'agit surtout de femmes. Enfin, seulement un participant sur dix a reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé, et il s'agit surtout d'hommes provenant de régions ressources.

Les trois quarts des participants ont indiqué que l'aide financière accordée leur a permis de maintenir une bonne qualité de vie. Certains ont dû diminuer leurs dépenses de consommation ou s'endetter.

Les résultats de l'évaluation démontrent que, de façon générale, les programmes de soutien atteignent leurs objectifs. Ils permettent de combler des besoins de nature financière (soutien aux mesures passives) sans nuire à la réinsertion. À cet égard, le soutien par des mesures actives et des services d'emploi était au rendez-vous.

1.1 LE CONTEXTE

Un licenciement collectif découle de la suppression ou de la transformation d'emplois, de la modification substantielle du contrat de travail en raison de difficultés ou de mutations d'ordre technologique ou économique, ou d'une réorganisation de l'entreprise. La fermeture, la relocalisation, la restructuration, parfois provoquée par la libéralisation des échanges commerciaux, les restrictions budgétaires, le manque de rentabilité ou le ralentissement des activités commerciales de l'entreprise sont les principales causes pouvant entraîner un licenciement collectif.

Les travailleuses et travailleurs licenciés ont généralement peu de chances d'occuper de nouveau leur emploi ou de trouver un nouvel emploi dans le même secteur d'activité économique. Le licenciement collectif a une incidence négative sur la situation professionnelle et socioéconomique des travailleurs licenciés. Il entraîne en effet une déqualification professionnelle et une désaffiliation sociale. Néanmoins, cette déqualification et cette désaffiliation ne déclenchent pas nécessairement un processus d'exclusion socioéconomique, mais plutôt un appauvrissement des conditions de travail et de vie de ces travailleurs.

On utilise l'expression *déplacement de travailleurs* lorsque des emplois, et même des professions entières, disparaissent à cause surtout de licenciements collectifs ou de fermetures d'usines. Un licenciement ou une fermeture d'usine en région a des répercussions sur l'évolution économique de cette région, car il peut se produire à court terme un exode de main-d'œuvre qualifiée, préjudiciable à la réinstallation ultérieure d'entreprises locales, surtout dans les régions où l'activité est peu diversifiée. En raison de la réorganisation, le taux de déplacement au Canada s'est accru de façon importante entre 1980 et 1990. Le quart des travailleurs qui ont quitté leur emploi de façon involontaire entre 1991 et 1996 ont été déplacés. Plusieurs d'entre eux travaillaient dans des secteurs économiques en déclin. Ce constat est important, car les études démontrent que le déplacement réduit considérablement la probabilité de réemploi. Une fois déplacés, les travailleurs peuvent s'attendre à de plus longues périodes de chômage, à un revenu plus faible en cas de réemploi et à un risque de chômage plus élevé.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de licenciements collectifs, les gouvernements ont créé des mesures ayant pour but d'aider les personnes qui perdent leur emploi à s'adapter à la restructuration économique et industrielle. Ces programmes sont de nature active, passive ou préventive. Les mesures passives, qui offrent une aide financière aux travailleurs licenciés ayant peu de chances de réintégrer le marché du travail, visent à leur permettre de maintenir un niveau de vie convenable et de conserver certains avantages en matière de soins de santé et de prestations de retraite, et à leur faciliter la transition entre le marché du travail et la retraite. Les mesures actives, comme l'aide et l'orientation pour le recyclage professionnel et la recherche d'emploi, sont destinées aux travailleurs licenciés les plus susceptibles d'obtenir de l'emploi; elles leur permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour réintégrer le marché du travail. Quant aux stratégies préventives, elles prévoient une combinaison d'approches actives et passives, et préconisent une intervention précoce en vue de prévenir un licenciement ou d'aider à préparer les travailleurs avant que le licenciement ait lieu.

Le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources a été créé dans le cadre de l'Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement 2002-2003 du 19 mars 2002. La gestion de ce programme, qui est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2003, a été confiée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il s'inspire du Programme exceptionnel de soutien du revenu pour les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine Gaspésia à Chandler.

Le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources est indépendant des programmes d'assistance sociale. Il a son propre cadre normatif et ne relève ni de la loi ni du règlement régissant ces programmes.

Le Ministère a recommandé la création d'un autre programme afin de soutenir financièrement les travailleurs des secteurs du textile, des produits du textile et du vêtement qui ont été licenciés collectivement. Il s'agit du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement, qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

Le Ministère a par la suite demandé l'autorisation de déroger au cadre normatif général de ce nouveau programme de manière à permettre la prolongation, à compter du 1^{er} décembre 2006, pour trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, de la durée maximale d'application du programme pour certains travailleurs âgés d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans. La dérogation visait également à rendre admissibles à ce programme certains travailleurs âgés licenciés collectivement par l'entreprise Huntingdon Mills en novembre et décembre 2004 et ayant reçu une aide financière en vertu du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources. Le Conseil du trésor a décidé par la suite de reconduire le cadre normatif actuel de ce programme jusqu'au 31 décembre 2011, étant entendu que le Ministère ne pourra admettre de nouveaux groupes de travailleurs après le 31 décembre 2009.

1.2 LE MANDAT

La Direction de l'évaluation du Ministère a été mandatée pour évaluer la pertinence et l'efficacité des programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement. L'évaluation de leur pertinence consiste à établir le lien entre leurs objectifs et les besoins des travailleuses et travailleurs licenciés collectivement. Quant à l'évaluation de l'efficacité, elle consiste à établir l'atteinte des objectifs et à mesurer les effets des programmes.

2.1 LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES

Les programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement visent des fins précises et ponctuelles. Ils ont été mis en place afin d'éviter que les travailleurs licenciés aient à puiser dans leurs épargnes et à liquider une partie de leurs biens. Ils permettent également de prévenir l'entrée à l'aide sociale. Il s'agit donc de programmes particuliers qui ont pour objet d'accorder, de façon temporaire, une aide financière mensuelle aux travailleuses et travailleurs licenciés collectivement.

Le Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources vise, entre autres, à éviter que les travailleurs aient à quitter leur région, ce qui donne lieu à l'exode d'une main-d'œuvre qualifiée qui se retrouve sans emploi à la suite de la réduction ou de la cessation des activités d'une entreprise.

2.2 LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

Les programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement requièrent l'implication de plusieurs acteurs à partir du moment où un licenciement collectif est signifié jusqu'à la mise en application des programmes.

2.2.1 LES ENTREPRISES

L'employeur adresse l'avis de licenciement collectif à Emploi-Québec. Cet avis doit contenir certains renseignements, entre autres, les coordonnées de l'employeur ou de l'entreprise, le secteur d'activité économique visé, les coordonnées de l'association de salariés, le motif et la date prévue du licenciement collectif ainsi que le nombre de salariés touchés par ce licenciement.

2.2.2 LES DIRECTIONS DU MINISTÈRE

Dès la réception d'un avis de licenciement collectif, Emploi-Québec en transmet une copie à la Direction générale adjointe des opérations régionales, qui l'envoie à la direction régionale visée par le licenciement collectif, laquelle approuve l'application du programme et :

1. Avise la Direction du service à la clientèle de l'application du programme;
2. Confie la responsabilité de l'administration du programme à l'unité de son choix;
3. Assure la formation et transmet les outils à l'unité chargée d'administrer le programme;
4. Fixe la date du début de l'application du programme;
5. Avise l'association des salariés touchés;
6. Gère la caisse de dépannage;

7. S'assure du renflouement de la caisse de dépannage (SYGBEC);
8. Fait le suivi des chèques;
9. Assure le réexamen administratif;
10. Recommande la prolongation du programme le cas échéant;
11. Vérifie la mise en place d'un comité d'aide au reclassement.

La DSC avise le réseau, les centres de communication avec la clientèle, le Bureau des renseignements et plaintes et le Centre de recouvrement de l'application du programme, et apporte tout le soutien normatif et opérationnel nécessaire.

Le centre local d'emploi a les responsabilités suivantes :

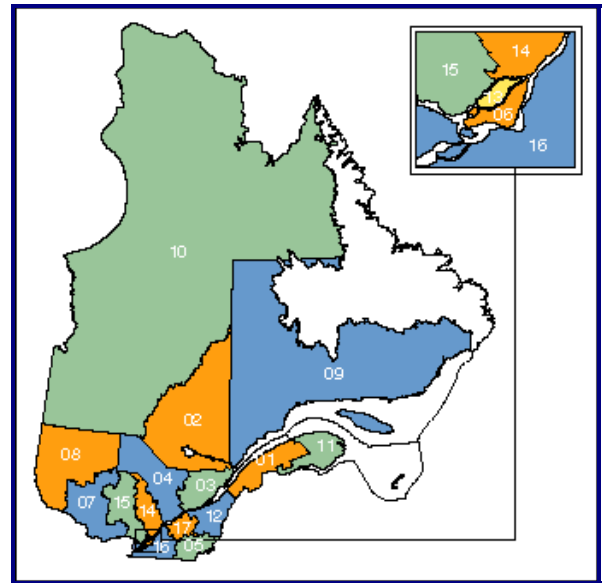
1. Évaluer l'admissibilité de chacun des requérants;
2. Gérer les dossiers;
3. Préparer et expédier
 - 3.1 Les avis de décision,
 - 3.2 Les avis de réclamation,
 - 3.3 Les avis de note de crédit,
 - 3.4 Les chèques;
4. Expédier les formulaires de déclaration mensuelle;
5. Remettre les relevés aux fins de déclaration de revenus;
6. Effectuer le prétraitement des demandes de réexamen administratif;
7. Consigner les données et les transmettre mensuellement aux directions suivantes :
 - 7.1 Direction régionale,
 - 7.2 DGAOR,
 - 7.3 Direction des budgets et des opérations financières.

2.3 L'ADMISSIBILITÉ

L'adulte seul ou membre d'une famille peut être admissible à ces programmes. Ce dernier doit être un salarié qui a fait l'objet d'un licenciement collectif pour lequel un avis a été transmis au Ministère, conformément à la Loi sur les normes du travail, et impliquant la mise à pied d'au moins cinquante employés d'un même établissement au cours d'une période de deux mois consécutifs en raison de la réduction ou de la cessation des activités, ou de la fermeture définitive d'une entreprise, mise à pied dont la durée prévue est d'au moins six mois. Cependant, grâce au pouvoir discrétionnaire du Ministère, tout licenciement collectif touchant moins de cinquante employés peut être couvert par les programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement.

Les personnes admissibles au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources sont celles dont le licenciement a eu lieu dans l'une des régions suivantes :

1. Abitibi-Témiscamingue (région 08)
2. Bas-Saint-Laurent (région 01)
3. Côte-Nord (région 09)
4. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)
5. Mauricie (région 04)
6. Nord-du-Québec (région 10)
7. Saguenay-Lac-Saint-Jean (région 02)



Ces personnes doivent avoir leur lieu de travail dans une région ressource au moment du licenciement, quel que soit leur lieu de résidence principale à ce moment. Cependant, si la personne concernée déménage, sa résidence principale ne devra pas être située à plus de cinquante kilomètres de la région ressource.

Quant au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement, il est destiné à des personnes licenciées des autres régions. Il s'agit de travailleuses et de travailleurs licenciés collectivement par des entreprises des secteurs du textile et du vêtement tels que les définit le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

D'autres critères d'admissibilité s'appliquent à ces programmes. Il faut, entre autres, résider au Québec, avoir la citoyenneté canadienne au sens de la Loi sur la citoyenneté, ne pas être une personne visée par le Programme de la sécurité du revenu du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ne pas fréquenter un établissement scolaire autrement que dans le cadre de la Mesure de formation offerte par Emploi-Québec, ne pas être incarcéré et ne pas être hébergé au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2.4 L'AIDE FINANCIÈRE

De façon générale, l'aide financière est établie en tenant compte de la prestation de base et des ajustements applicables selon la situation familiale de la personne licenciée. Par la suite, l'ensemble des revenus de cette personne, et de son conjoint le cas échéant, après application d'une exclusion générale, sont soustraits de ses besoins pour déterminer le montant à verser. Toutefois, les revenus en provenance des sources suivantes sont totalement exclus :

1. Prime au travail;
2. Programmes d'aide financière de dernier recours;

3. Programme transitoire d'aide aux frais de garde;
4. Programme de la Société d'habitation du Québec;
5. Intérêts et dividendes;
6. Revenus d'un enfant à charge;
7. Montants accordés à titre de prestations fiscales pour enfants, autres que ceux accordés à titre de Supplément de prestation nationale pour enfants;
8. Revenus de retraite ou viagers;
9. Prime ou remboursement de sommes dues reçu à la suite du licenciement.

2.5 LES STATISTIQUES DE PARTICIPATION

Le tableau qui suit présente le nombre de demandes reçues et acceptées, et l'aide financière versée selon l'année et le programme :

Tableau 1

Statistiques de participation

Programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement	Année	Demandes		Aide financière versée
		Reçues	Acceptées	
Dans les régions ressources	2007-2008	175	112	488 800 \$
	2006-2007	575	435	681 300 \$
	2005-2006	550	447	1 623 700 \$
	2004-2005	202	140	2 576 400 \$
	2003-2004	116	90	241 900 \$
	Total	1 618	1 224	5 612 100 \$
Hors des régions ressources, dans les secteurs du textile et du vêtement	2007-2008	231	200	967 400 \$
	2006-2007	400	291	897 100 \$
	2005-2006	83	54	735 300 \$
	Total	714	545	2 599 800 \$
Total	2 332	1 769	8 211 900 \$	

La diminution de l'aide financière versée en 2007-2008 en vertu de ces programmes s'explique par une baisse du taux de licenciement et du taux de chômage. Compte tenu d'une pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions, il est probable également que des personnes licenciées se sont trouvées un emploi avant d'être admissibles à l'un ou l'autre des programmes. La récession actuelle risque de changer cette situation dans les prochains mois.

3.1 LE CADRE D'ÉVALUATION

Un cadre d'évaluation a été conçu en août 2007¹. Il décrit l'approche générale et la stratégie d'évaluation. Il stipule que l'évaluation doit viser à établir la pertinence et l'efficacité des programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement.

Les composantes d'évaluation retenues comprennent trois étapes correspondant à des approches différentes, de nature qualitative ou quantitative :

1. Première approche (quantitative) :

Sondage téléphonique auprès de l'ensemble des travailleurs licenciés qui ont terminé leur participation à un programme de soutien.

En fonction des résultats de la première approche, il pourrait s'avérer nécessaire ou non d'approfondir certains aspects de l'évaluation. Les deux autres approches proposées sont les suivantes :

2. Deuxième approche (qualitative) (au besoin) :

Entrevues téléphoniques avec des membres du personnel du Ministère ayant eu à intervenir dans différentes régions.

3. Troisième approche (qualitative) (au besoin) :

Entrevues individuelles en profondeur avec des participants sélectionnés sur la base de la diversité de leur situation.

3.2 LES OBJECTIFS D'ÉVALUATION

Les objectifs de l'évaluation consistent à déterminer

1. si les programmes ont permis d'atteindre la clientèle ciblée;
2. si les programmes répondent aux besoins et aux attentes des participants;
3. le niveau de satisfaction des participants à ces programmes;
4. les effets des programmes sur la mobilité des participants;
5. les effets des programmes sur la réinsertion professionnelle des participants;
6. les effets des programmes sur le recours au soutien public du revenu;
7. les effets des programmes sur la qualité de vie des participants.

1. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ÉVALUATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE, DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES, *Évaluation des programmes de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement : Cadre d'évaluation*, août 2007.

3.3 LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

La stratégie de collecte retenue a consisté en un sondage téléphonique réalisé auprès de l'ensemble des personnes dont la participation à un programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement s'est terminée avant le 31 octobre 2007. Le sondage a été réalisé par la firme Écho Sondage entre le 6 novembre 2007 et le 5 janvier 2008.

3.3.1 L'INSTRUMENTATION

Le questionnaire utilisé pour le sondage téléphonique a été élaboré par le Ministère. Il est présenté à l'annexe 1. La firme de sondage qui a été retenue pour la saisie et le traitement des données a procédé à un prétest sous la supervision du Ministère. Le questionnaire comprend 85 questions, pour la plupart à réponses multiples (*questions fermées*), dont plusieurs sont dépendantes d'autres questions (*questions conditionnelles dynamiques*). Les entrevues téléphoniques ont duré en moyenne 15 minutes. Les thèmes suivants ont été couverts :

1. Situation d'emploi avant le licenciement;
2. Participation à un comité d'aide au reclassement;
3. Accès à des mesures et à des services d'Emploi-Québec;
4. Recherche d'emploi pendant la participation;
5. Aide financière mensuelle;
6. Situation d'emploi après la participation aux programmes;
7. Recherche d'emploi après la participation;
8. Recours au soutien public du revenu après la participation aux programmes;
9. Niveau de satisfaction des participants relativement aux programmes.

3.3.2 LES RÉPONDANTS

Les fichiers administratifs du Ministère indiquent que 1 098 participants se sont inscrits à ces programmes et ont cessé d'y participer avant le 31 octobre 2007. Au total, 483 participants ont répondu au sondage téléphonique.

Selon le tableau de disposition des appels de la firme, 111 personnes, soit 10,1 %, n'ont pu être jointes en raison de numéros invalides, 52 n'ont pas répondu (4,7 %), 37 n'étaient pas disponibles (3,4 %), 88 n'étaient pas admissibles (8,1 %), soit pour des raisons de langue ou parce qu'elles ont prétendu n'avoir jamais bénéficié d'un programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement, 96 portaient un nom ne correspondant pas au numéro de téléphone inscrit dans le fichier de données (8,7 %), 216 ont refusé de participer au sondage (19,7 %), 9 ont invoqué des raisons de santé (0,1 %) et 6 n'ont pas répondu au questionnaire selon les critères définis au préalable (0,1 %) (tableau 2). Selon les méthodes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing, dans le cas de la méthode empirique, le taux de réponse est de 67,6 % et, dans le cas de la méthode estimative, le taux d'admissibilité est de 79,0 %, et le taux de réponse, de 61,9 %. En excluant les personnes non admissibles, le taux de réponse calculé par le Ministère est de 47,8 %.

Tableau 2

Disposition des appels

Indicateurs	N	%
Numéros de téléphone invalides	111	10,1
Numéros de téléphone sans réponse	52	4,7
Personnes non disponibles	37	3,4
Personnes non admissibles	88	8,0
Numéros de téléphone non correspondants	96	8,7
Personnes ayant refusé de participer au sondage	216	19,7
Personnes ayant refusé pour des raisons de santé	9	0,1
Questionnaires incomplets	6	0,1
Entrevues non terminées	615	56,0
Entrevues terminées	483	44,0
Total	1 098	100,0

3.3.3 LA PONDÉRATION DES RÉSULTATS

Dans le but de s'assurer de la meilleure représentativité possible des répondants par rapport à la population de base des participants aux programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement, tous les résultats de cette étude ont été pondérés en fonction de deux facteurs démographiques, soit le sexe et l'âge des participants. De plus, une pondération d'inférence a été appliquée.

3.3.4 LA CONSTRUCTION D'INDICATEURS

L'étude a permis de construire différents indicateurs à partir des données sur la période précédant et suivant la participation aux programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement.

3.3.5 LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont présentés en fonction du moment où les personnes ont participé à un programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement. Ils sont regroupés sous forme de tableaux croisés et de graphiques selon le type de programme de soutien. Certains résultats ont été croisés avec d'autres facteurs définis *a priori* ou *a posteriori*. Afin d'alléger le présent rapport, seulement les croisements significatifs y sont présentés et commentés. Afin de vérifier la dépendance ou non des variables impliquées, les valeurs calculées au test χ^2 de *Pearson* ainsi que les niveaux de signification α sont présentés pour l'ensemble des tableaux croisés et graphiques. Les tests statistiques ont été ajustés pour toutes les comparaisons par paire à l'aide de la correction de Bonferroni. Les effectifs de cellule de certaines modalités ont également été arrondis à l'entier pour éviter des biais dans l'estimation des tests.

4.1 LE PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES PARTICIPANTS

Au moment du sondage, les participants au programme des régions ressources provenaient en majorité de deux régions administratives, soit du Saguenay–Lac-Saint-Jean (46 %) et de l’Abitibi-Témiscamingue (26 %). Quant aux participants du programme destiné aux autres régions, une majorité d’entre eux demeuraient dans les régions de la Chaudière-Appalaches (61 %) et de la Montérégie (17 %). C’est dans les régions de la Chaudière-Appalaches (86 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (85 %) que l’on a accepté le plus de demandes.

Les trois quarts des participants sont des hommes (75 %). Comme l’indique le tableau qui suit, la proportion d’hommes parmi les participants des régions ressources est encore plus élevée (85 %).

Tableau 3

Répartition des participants selon le sexe

Sexe	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Femmes	38	15	82	35	120	25
Hommes	212	85	151	65	363	75
Total	250	100	233	100	483	100

$$\chi^2 = 25,52 \quad \alpha = 0,00$$

Trois répondants sur cinq étaient âgés de 45 ans et plus (60 %), la proportion étant un peu plus élevée dans les régions ressources (65 %). De plus, deux participants sur cinq (40 %) étaient âgés de cinquante ans et plus (tableau 4).

Tableau 4**Répartition des participants selon l'âge**

Âge	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Moins de 30 ans	27	11	31	13	58	12
30 à 44 ans	59	24	77	33	136	28
45 à 54 ans	126	50	78	34	204	42
55 ans et plus	38	15	47	20	85	18
Total	250	100	233	100	483	100

$\chi^2 = 14,32 \alpha = 0,00$

Âge	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Moins de 50 ans	148	59	142	60	289	60
50 ans et plus	102	41	92	40	194	40
Total	250	100	233	100	483	100

$\chi^2 = 0,06 \alpha = 0,81$

Un peu plus de la moitié vivaient en couple, avec ou sans enfants (58 %). On dénombrait plus de personnes seules en dehors des régions ressources (33 %), comme l'indique le tableau 5.

Tableau 5**Situation familiale des participants**

Situation familiale	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Seul sans enfants	56	23	75	33	131	27
Seul avec enfants	18	7	30	13	48	10
Couple sans enfants	92	37	61	27	153	32
Couple avec enfants	73	30	50	21	123	26
Autre situation	8	3	14	6	22	5
Total	247	100	230	100	477	100

$\chi^2 = 18,97 \alpha = 0,04$

Un peu plus du quart des participants (27 %) n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, et près du tiers des participants (31 %) avaient une formation professionnelle (18 %), collégiale (11 %) ou universitaire (2 %).

Tableau 6**Niveau de scolarité des participants**

Niveau de scolarité	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Primaire	8	3	14	6	22	5
1 ^{re} ou 2 ^e secondaire	19	8	14	6	33	7
3 ^e ou 4 ^e secondaire	37	15	38	16	75	15
5 ^e secondaire	98	39	105	45	203	42
Formation professionnelle	54	21	32	14	86	18
Formation collégiale	29	12	25	11	54	11
Formation universitaire	4	2	4	2	8	2
Total	249	100	232	100	481	100

$$\chi^2 = 8,11 \quad \alpha = 0,32$$

Le tiers des participants (33 %) avaient 35 ans et plus d'expérience. Près d'un autre tiers (30 %) avaient entre 26 et 34 ans d'expérience (tableau 7).

Tableau 7**Nombre d'années d'expérience des participants**

Nombre d'années	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
10 et moins	22	9	26	11	48	10
11 à 15	15	6	16	7	31	7
16 à 20	19	8	29	13	48	10
21 à 25	22	9	27	12	49	10
26 à 30	39	16	34	15	73	15
31 à 34	48	19	23	10	71	15
35 et plus	82	33	72	32	154	33
Total	247	100	227	100	474	100

$$\chi^2 = 11,93 \quad \alpha = 0,06$$

4.2 LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LE LICENCIEMENT

Près de deux participants sur cinq avaient dix ans et moins d'ancienneté dans leur entreprise (38 %). Il s'agit surtout de participants de régions autres que les régions ressources (44 %). Plus de la moitié des participants (55 %) des régions ressources avaient au moins 21 ans d'ancienneté (tableau 8).

Tableau 8²**Nombre d'années d'ancienneté des participants**

Nombre d'années	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
10 et moins	77	31	103	44	180	38
11 à 20	35	14	63	27	98	20
21 à 30	94	38	39	17	133	28
31 et plus	42	17	28	12	70	14
Total	248	100	233	100	481	100

$$\chi^2 = 37,76 \alpha = 0,00$$

Le salaire horaire moyen des participants a été estimé à 17,96 \$, soit 20,21 \$ chez les participants des régions ressources et 15,58 \$ chez ceux des autres régions (tableau 9). Les femmes avaient un salaire horaire moyen de 12,46 \$ comparativement à 19,46 \$ pour les hommes.

Tableau 9**Salaire horaire des participants avant leur licenciement**

Salaire horaire	Programme de soutien		Total
	Régions ressources	Autres régions	
Moyenne	20,21 \$	15,58 \$	17,96 \$
Médiane	21,00 \$	17,00 \$	18,00 \$
Total	237	223	461

$$t = \text{significatif } \alpha < 0,05$$

La plupart des participants (94 %) travaillaient en moyenne plus de 35 heures par semaine (tableau 10).

Tableau 10**Nombre d'heures de travail hebdomadaires des participants avant leur licenciement**

Nombre d'heures	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
35 et moins	17	7	11	5	28	6
36 à 40	200	81	188	81	388	81
41 et plus	30	12	32	14	62	13
Total	247	100	231	100	478	100

$$\chi^2 = 8,11 \alpha = 0,15$$

2. Les tableaux de résultats qui suivent sont repris dans l'annexe 2 selon deux groupes d'âge, soit les moins de cinquante ans et les cinquante ans et plus.

Près de trois participants sur cinq (58 %), surtout parmi ceux des régions ressources (65 %), ont indiqué que leur situation financière était très bonne ou bonne avant leur licenciement (tableau 11). Près du tiers des femmes trouvaient cependant leur situation financière juste avant leur licenciement très difficile (10 %) ou difficile (20 %).

Tableau 11

Situation financière des participants avant leur licenciement

Situation financière	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très difficile	6	2	15	6	21	4
Difficile	20	8	33	14	53	11
Moyenne	61	25	69	30	130	27
Bonne	108	43	82	35	190	39
Très bonne	55	22	34	15	89	19
Total	250	100	233	100	483	100

$$\chi^2 = 15,82 \quad \alpha = 0,00$$

4.3 LA PÉRIODE SUIVANT LE LICENCIEMENT

4.3.1 LA SITUATION APRÈS LE LICENCIEMENT

La plupart des participants (93 %) ont été licenciés en raison d'une fermeture d'usine (tableau 12). Un peu plus de trois participants sur cinq (62 %) travaillaient dans des usines de fabrication. Les autres participants provenaient surtout du commerce de détail (13 %), de l'industrie forestière (12 %) ou de l'industrie minière (11 %). En majorité, les femmes (71 %) travaillaient dans des usines de fabrication, alors que la plupart des autres travaillaient dans le commerce de détail (25 %).

Tableau 12

Raison du licenciement des participants

Raison	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Fermeture d'usine	229	93	218	93	447	93
Diminution du personnel	18	7	15	7	33	7
Total	247	100	233	100	480	100

$$\chi^2 = 0,13 \quad \alpha = 0,71$$

Le tiers des participants (33 %) provenaient d'usines ayant licencié plus de 500 employés. Près du tiers des participants des régions ressources (32 %) travaillaient dans des usines qui ont licencié 100 employés et moins, alors que ceux des autres régions, dans une proportion du tiers (33 %), travaillaient dans des usines qui ont licencié entre 200 et 500 employés (tableau 13).

Tableau 13**Nombre de personnes licenciées en même temps que les participants**

Nombre de personnes	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
50 et moins	34	14	12	5	46	10
51 à 100	45	18	25	11	70	15
101 à 200	45	18	42	19	87	18
201 à 300	23	9	35	15	58	12
301 à 400	4	2	16	7	20	4
401 à 500	10	4	25	11	35	8
501 et plus	88	35	71	31	159	33
Total	249	100	226	100	475	100

$$\chi^2 = 33,23 \quad \alpha = 0,00$$

La plupart des participants (93 %) habitaient la région où se trouvait l'entreprise de leur employeur. Cependant, parmi les participants ne provenant pas des régions ressources, 10 % (un sur dix) habitaient une région différente de celle où se trouvait l'entreprise de leur employeur (tableau 14).

Tableau 14**Nombre et pourcentage de participants habitant la région où se trouvait l'entreprise**

Même région que l'entreprise	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	240	96	210	90	450	93
Non	9	4	23	10	32	7
Total	249	100	233	100	482	100

$$\chi^2 = 7,60 \quad \alpha = 0,01$$

La plupart des participants (72 %), surtout ceux des régions ressources (79 %), habitaient depuis plus de trente ans la région où était située l'entreprise (tableau 15).

Tableau 15**Nombre d'années que les participants ont habité la région où se trouvait l'entreprise**

Nombre d'années	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
10 et moins	11	5	21	10	32	7
11 à 20	14	6	23	11	37	8
21 à 30	25	10	35	17	60	13
31 et plus	191	79	130	62	321	72
Total	241	100	209	100	450	100

$$\chi^2 = 16,38 \quad \alpha = 0,00$$

Malgré leur licenciement, la plupart des participants (88 %) sont demeurés dans la même localité. Le départ de certains d'entre eux (12 %) n'est pas relié au fait qu'ils viennent d'une région ressource (tableau 16). Ce sont surtout les jeunes de moins de trente ans (30 %) qui ont décidé de changer de localité (figure 1).

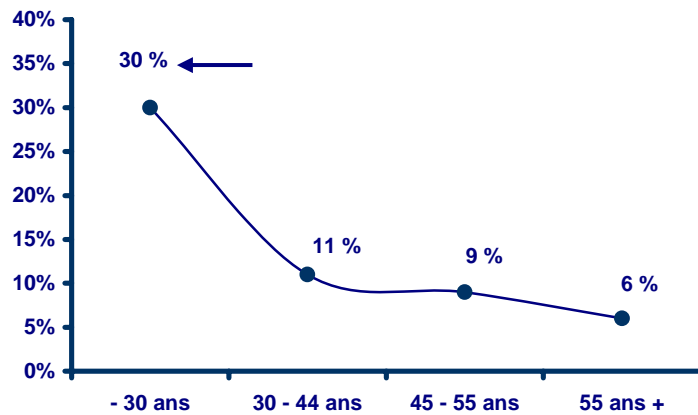
La plupart des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus sont demeurés dans la même localité depuis leur licenciement (93 %). Ce pourcentage se distingue significativement de celui des travailleurs licenciés âgés de moins de cinquante ans (85 %) ($\chi^2 = 8,00$; $\alpha = 0,00$).

Tableau 16

Nombre et pourcentage de participants ayant changé de localité depuis leur licenciement

Changement de localité	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	29	12	29	12	58	12
Non	220	88	205	88	425	88
Total	249	100	234	100	483	100

$\chi^2 = 0,06 \alpha = 0,80$



$\chi^2 = 21,57 \alpha = 0,00$

Fig. 1 — Pourcentage de participants ayant changé de localité depuis leur licenciement, selon le groupe d'âge

Les deux tiers (67 %) des participants qui ont changé de localité sont toutefois demeurés dans la même région (tableau 17).

Tableau 17

Nombre et pourcentage de participants demeurant encore dans la région où se trouvait l'entreprise

Même région	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	18	62	21	72	39	67
Non	11	38	8	28	19	33
Total	29	100	29	100	58	100

$$\chi^2 = 0,56 \quad \alpha = 0,45$$

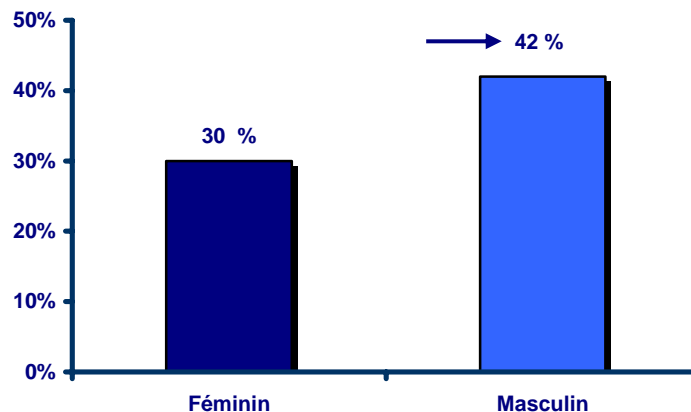
Malgré tout, près de deux participants sur cinq (39 %) ont songé à quitter leur région pour trouver un nouvel emploi (tableau 18). Plus du quart des participants (27 %) n'envisageaient pas de déménager, en raison de leur attachement à leur région. L'âge, la famille, les enfants et les amis ainsi que le fait d'avoir trouvé un nouvel emploi sont d'autres raisons pour lesquelles ils sont restés dans leur région. Ce sont surtout les hommes (42 %) qui ont songé à quitter leur région pour se trouver un nouvel emploi (figure 2).

Tableau 18

Nombre et pourcentage de participants ayant songé à changer de région pour trouver un emploi

Départ	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	105	42	82	35	187	39
Non	144	58	149	65	293	61
Total	249	100	231	100	480	100

$$\chi^2 = 2,24 \quad \alpha = 0,13$$



$$\chi^2 = 5,88 \quad \alpha = 0,02$$

Fig. 2 — Pourcentage de participants ayant songé à changer de région pour trouver un emploi, selon le sexe

Parmi les participants ayant songé à quitter leur région, 22 % (un peu plus d'un sur cinq) ont mentionné que l'aide financière accordée dans le cadre des programmes a influé sur leur décision d'y demeurer (tableau 19).

Ce pourcentage était de 29 % chez les travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus, et de 17 % chez ceux de moins de cinquante ans (annexe 2) ($\chi^2 = 22,10$; $\alpha = 0,00$).

Tableau 19

Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que l'aide financière accordée a influé sur leur décision de demeurer dans leur région

Demeurer dans la région	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	38	27	27	18	65	22
Non	105	73	120	82	225	78
Total	143	100	147	100	290	100

$\chi^2 = 2,81$ $\alpha = 0,09$

Les trois quarts des participants (77 %) avaient comme principale intention à la suite de leur licenciement de trouver un nouvel emploi. Parmi les participants des régions ressources, un sur dix désirait réintégrer son ancien emploi (10 %), et près d'un sur douze (8 %) désirait prendre sa retraite (tableau 20).

Tableau 20

Principales intentions des participants à la suite de leur licenciement

Intention	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Trouver un nouvel emploi	185	76	180	78	365	77
Prendre sa retraite	18	8	7	3	25	5
Réintégrer son ancien emploi	23	10	14	6	37	8
Autre intention	17	6	30	13	47	10
Total	243	100	231	100	474	100

$\chi^2 = 13,10$ $\alpha = 0,02$

Près de la moitié des participants (46 %) ont été admis à l'un des programmes dans les deux mois qui ont suivi leur licenciement. Toutefois, 19 % (près d'un sur cinq) s'y sont inscrits un an après leur licenciement (tableau 21). Ces quelques participants sont retournés au travail pendant cette période, soit dans le même emploi, soit pour occuper un autre emploi dans le même domaine (16 %).

Tableau 21

Nombre et pourcentage de participants par rapport au nombre de mois qui se sont écoulés entre leur licenciement et leur admission à un programme

Nombre de mois	Programme de soutien				Total	
	Régions Ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
2 et moins	93	45	86	48	179	46
3 à 5	32	15	37	21	69	18
6 à 8	30	15	21	12	51	13
9 à 11	6	3	9	5	15	4
12 et plus	45	22	26	14	71	19
Total	206	100	179	100	385	100

$\chi^2 = 6,05 \alpha = 0,20$

4.3.2 LA PARTICIPATION À UN COMITÉ D'AIDE AU RECLASSEMENT

Un comité d'aide au reclassement a été mis sur pied par l'ancien employeur de la majorité des participants (84 %), et la plupart d'entre eux (79 %) ont bénéficié des activités et services offerts par ce comité (tableau 22). Plus des deux tiers de ces participants (67 %) ont jugé utiles ces activités et services destinés à les aider à chercher un emploi (25 %), à retourner aux études (24 %), à s'orienter vers un autre domaine d'activité économique (19 %), ou à rédiger un curriculum vitæ ou une lettre de présentation (18 %).

Tableau 22

Nombre et pourcentage de participants ayant bénéficié des activités et services offerts par un comité d'aide au reclassement

Participation	Programme de soutien				Total	
	Régions Ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	154	79	150	78	304	79
Non	40	21	43	22	83	21
Total	194	100	193	100	387	100

$\chi^2 = 0,16 \alpha = 0,69$

4.3.3 LE RECOURS À DES MESURES ET À DES SERVICES D'EMPLOI-QUÉBEC

Un peu plus des deux tiers des participants (67 %) ont discuté avec un agent ou une agente de leur centre local d'emploi des mesures et des services qui pourraient leur être offerts pour les aider à trouver un nouvel emploi. Près des trois quarts des participants (72 %) ont bénéficié des mesures ou services offerts par Emploi-Québec. Ce sont surtout les participants des régions autres que les régions ressources (75 %) qui en ont bénéficié (tableau 23).

Tableau 23

Nombre et pourcentage de participants ayant bénéficié des mesures et des services offerts par Emploi-Québec

Participation	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	174	70	175	75	349	72
Non	76	30	58	25	134	28
Total	250	100	233	100	483	100

$$\chi^2 = 1,82 \quad \alpha = 0,11$$

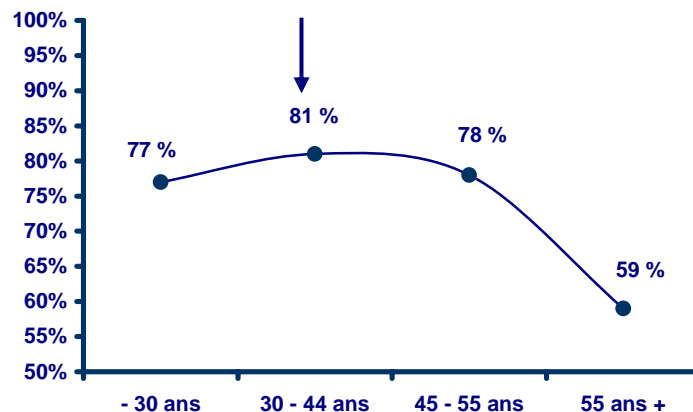
Près du tiers (30 %) ont participé à des activités d'aide à l'emploi. Un participant sur sept (15 %) a eu accès à des mesures de formation (tableau 24), et près du quart des femmes (23 %) en ont bénéficié. Ce sont surtout les participants âgés de 30 à 44 ans (81 %) qui ont bénéficié des mesures et des services offerts par Emploi-Québec (figure 3).

Tableau 24

Mesures et services d'Emploi-Québec dont ont bénéficié les participants

Mesures	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Activités d'aide à l'emploi	71	29	72	31	143	30
Services d'aide à l'emploi	26	10	32	14	58	12
Subventions salariales	14	6	16	7	30	6
Mesures de formation	40	16	34	15	74	15
Autres mesures	21	8	20	9	41	8
Aucune mesure	76	30	58	25	134	28
Total	248	100	232	100	483	100

$$\chi^2 = 1,26 \quad \alpha = 0,52$$



$$\chi^2 = 34,88 \quad \alpha = 0,00$$

Fig. 3 — Pourcentage de participants ayant bénéficié de mesures et de services offerts par Emploi-Québec, selon le groupe d'âge

Les participants estiment en majorité que les mesures et services dont ils ont bénéficié correspondaient à leurs besoins (82 %). Ces mesures et services visaient à les aider à se trouver un nouvel emploi (39 %) ou à retourner aux études (26 %).

4.3.4 LA RECHERCHE D'EMPLOI PENDANT LA PARTICIPATION

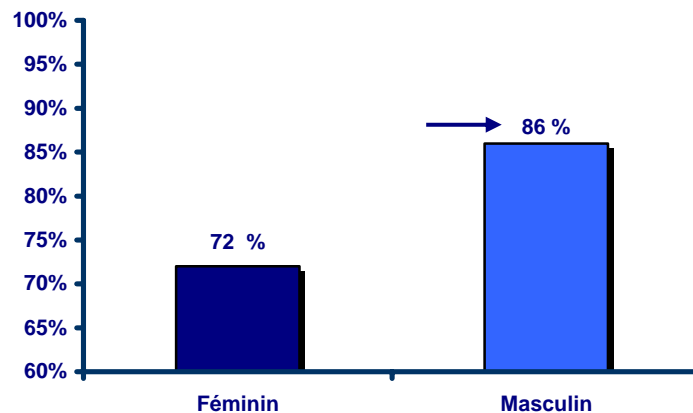
Un peu plus de quatre participants sur cinq (82 %) étaient à la recherche d'un emploi pendant qu'ils bénéficiaient de l'un des programmes. Il s'agit surtout de participants des régions ressources (86 %) (tableau 25). Les participants qui n'étaient pas à la recherche d'un emploi avaient décidé de retourner aux études (45 %) ou de prendre leur retraite (11 %). Une majorité des hommes (86 %) cherchaient un emploi au cours de cette période (figure 4), et la plupart (89 %) étaient âgés de 45 à 54 ans (figure 5).

Tableau 25

Nombre et pourcentage de participants à la recherche d'un emploi

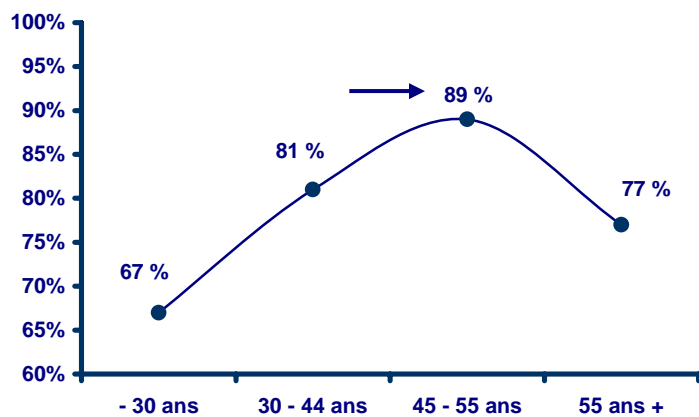
Recherche d'emploi	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions		n	%
	n	%	n	%		
Oui	212	86	181	78	393	82
Non	34	14	51	22	85	18
Total	246	100	232	100	478	100

$$\chi^2 = 5,44 \alpha = 0,02$$



$$\chi^2 = 11,67 \alpha = 0,00$$

Fig. 4 — Pourcentage de participants ayant cherché un emploi, selon le sexe



$$\chi^2 = 17,83 \quad \alpha = 0,00$$

Fig. 5 — Pourcentage de participants ayant cherché un emploi, selon le groupe d'âge

Plus de la moitié des participants (53 %) estiment que l'aide financière accordée dans le cadre de l'un des programmes a influé sur leur motivation à se chercher un emploi (tableau 26).

Tableau 26

Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que l'aide financière accordée a eu une influence positive sur leur motivation à se chercher un emploi

Recherche d'emploi	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions		n	%
	n	%	n	%		
Oui	111	52	98	54	209	53
Non	101	48	84	46	185	47
Total	212	100	182	100	394	100

$$\chi^2 = 0,09 \quad \alpha = 0,77$$

4.3.5 L'AIDE FINANCIÈRE PENDANT LA PARTICIPATION

Les participants, dans une proportion de 20 % (un sur cinq), avaient d'autres sources de revenus au moment où ils ont bénéficié d'un programme de soutien (tableau 27). La moitié d'entre eux (51 %), soit environ une cinquantaine de personnes, ont reçu une indemnité de départ.

Tableau 27**Nombre et pourcentage de participants ayant d'autres sources de revenus**

Autres sources	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	50	21	45	20	95	20
Non	192	79	185	80	377	80
Total	242	100	230	100	472	100

 $\chi^2 = 0,09 \alpha = 0,77$

Mis à part les participants qui n'ont pas été en mesure d'estimer le pourcentage de l'aide financière par rapport à l'ensemble de leurs revenus mensuels ou qui ont refusé de répondre, pour plus de trois participants sur cinq (63 %) qui ont mentionné un pourcentage, l'aide financière reçue correspondait à 40 % et moins de leur revenus mensuels (tableau 28). La plupart de ces participants ont occupé un emploi temporaire ou à temps partiel (87 %). Certains avaient des économies personnelles (42 %).

Tableau 28**Pourcentage de l'aide financière reçue par rapport à l'ensemble des revenus mensuels des participants**

Pourcentage	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
20 % et moins	10	30	6	21	16	27
21 à 40 %	10	31	11	42	21	36
41 à 60 %	2	6	8	30	10	16
61 à 80 %	3	11	0	0	3	6
Plus de 80 %	7	22	2	7	9	15
Total	32	100	27	100	59	100

 $\chi^2 = 10,07 \alpha = 0,04$

Trois participants sur cinq (59 %) mentionnent que l'aide financière accordée par le programme de soutien était suffisante pour subvenir à leurs besoins (tableau 29).

Tableau 29

**Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné
que l'aide financière accordée était suffisante**

Soutien suffisant	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	143	60	131	58	274	59
Non	97	40	95	42	192	41
Total	240	100	226	100	466	100

$\chi^2 = 0,13 \alpha = 0,72$

Près des trois quarts des participants qui ont mentionné que l'aide financière était insuffisante ont dit s'être privés en matière de loisirs (72 %) et de biens de consommation (70 %) (tableau 30).

C'est surtout le cas des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus dans les régions ressources, chez qui ce pourcentage est de 81 % (annexe 2) ($\chi^2 = 3,78; \alpha = 0,05$).

Tableau 30

Aspects des dépenses sur lesquels les participants ont dû se priver

Aspect	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Consommation	70	52	65	48	135	70
Loisirs	74	53	65	47	139	72
Transport	61	56	49	44	110	57

$\chi^2 = 0,45 \alpha = 0,50$

$\chi^2 = 1,80 \alpha = 0,18$

$\chi^2 = 2,51 \alpha = 0,11$

L'aide financière offerte dans le cadre des programmes de soutien a surtout servi à la consommation (95 %) (tableau 31).

Tableau 31

Dépenses auxquelles l'aide financière a principalement servi

Dépenses	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Consommation	230	95	220	95	450	95
Loisirs	1	1	0	0	1	0
Transport	11	4	13	5	24	5
Total	242	100	233	100	475	100

$\chi^2 = 1,22 \alpha = 0,54$

Selon les deux tiers des participants (66 %), la durée de l'aide financière accordée dans le cadre des programmes de soutien était suffisante (tableau 32).

Tableau 32

Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que la durée de l'aide financière accordée était suffisante

Durée suffisante	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	165	68	145	63	310	66
Non	77	32	86	37	163	34
Total	242	100	231	100	473	100

$$\chi^2 = 1,53 \alpha = 0,22$$

Les trois quarts des participants (74 %), surtout ceux des régions ressources (78 %), ont mentionné que l'aide financière accordée dans le cadre des programmes de soutien leur a permis de maintenir une bonne qualité de vie (tableau 33).

Tableau 33

Nombre et pourcentage de participants ayant mentionné que l'aide financière accordée leur a permis de maintenir une bonne qualité de vie

Qualité de vie	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	192	78	156	69	348	74
Non	53	22	71	31	124	26
Total	245	100	227	100	472	100

$$\chi^2 = 5,66 \alpha = 0,02$$

Parmi ceux dont la qualité de vie s'est détériorée, deux sur cinq (40 %) ont dû diminuer leur consommation, l'endettement (36 %) venant au second rang des effets sur la qualité de vie (tableau 34).

Tableau 34

Aspects de la qualité de vie des participants qui ont été affectés

Aspect	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Consommation	15	30	33	48	48	40
Contacts sociaux	9	18	12	17	21	17
Endettement	20	39	23	33	43	36
Autre aspect	7	13	2	3	9	7
Total	51	100	70	100	121	100

$$\chi^2 = 7,36 \alpha = 0,06$$

4.4 LA PÉRIODE SUIVANT LA PARTICIPATION

4.4.1 LA SITUATION D'EMPLOI APRÈS LA PARTICIPATION

Les trois quarts des participants (76 %) ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation à un programme de soutien (tableau 35). Une plus forte proportion d'hommes (78 %) que de femmes (68 %) ont occupé au moins un emploi (figure 6). Ce sont surtout les trente ans et moins (88 %) qui ont occupé au moins un emploi au cours de cette période (figure 7). Parmi les participants qui ont bénéficié des mesures et des services offerts par Emploi-Québec, quatre sur cinq (80 %) ont occupé un emploi depuis la fin de leur participation, comparativement à seulement trois sur cinq (62 %) chez ceux qui n'ont pas bénéficié de ces mesures et services.

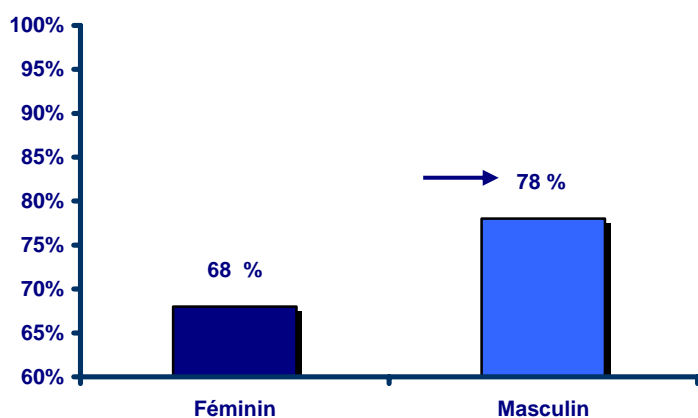
Près des deux tiers (64 %) des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation à un programme de soutien, alors que dans le cas des plus jeunes, cette proportion est de cinq personnes sur six (83 %), et davantage dans les régions ressources (87 %) (annexe 2) ($\chi^2 = 23,97$; $\alpha = 0,00$).

Tableau 35

Nombre et pourcentage de participants ayant occupé un emploi depuis la fin de leur participation

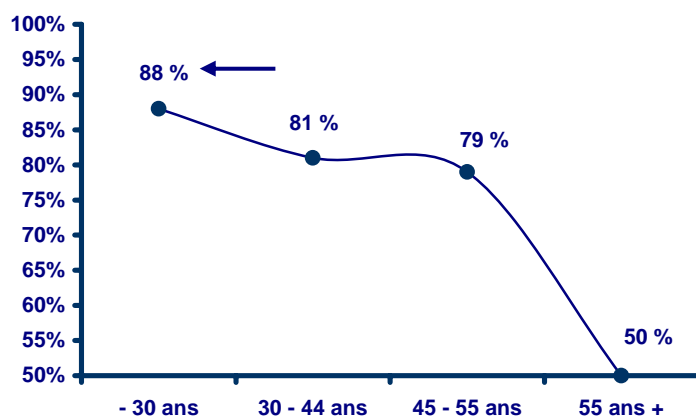
Exercice d'un emploi	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	194	78	168	73	362	76
Non	53	22	63	27	116	24
Total	247	100	231	100	478	100

$\chi^2 = 2,20$ $\alpha = 0,14$



$\chi^2 = 5,15$ $\alpha = 0,02$

Fig. 6 — Pourcentage de participants ayant occupé un emploi depuis la fin de leur participation, selon le sexe



$$\chi^2 = 13,53 \quad \alpha = 0,00$$

Fig. 7 — Pourcentage de participants ayant occupé un emploi depuis la fin de leur participation, selon le groupe d'âge

Le manque de travail ou le chômage élevé en région serait la principale raison pour laquelle le tiers des participants (33 %) n'ont pas occupé au moins un emploi après leur participation à un programme de soutien. Pour certains, l'âge aurait été une raison de ne plus vouloir retourner sur le marché du travail (15 %). Ce sont les travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus qui invoquent cette raison (tableau 36).

Tableau 36

Principales raisons pour lesquelles les participants n'ont pas occupé un emploi depuis la fin de leur participation

Principale raison	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Manque de travail ou chômage élevé	17	34	19	32	36	33
Problèmes de santé	5	10	10	17	15	14
Décision de prendre sa retraite	10	21	5	9	15	14
Ne voulait plus travailler	1	2	1	1	2	2
Pas d'emploi assez intéressant ou payant	4	7	4	7	8	7
Retour aux études	3	7	11	19	14	13
Trop âgé pour retourner au travail	9	17	8	13	17	15
Autre raison	1	2	1	2	2	2
Total	50	100	59	100	109	100

$$\chi^2 = 7,38 \quad \alpha = 0,39$$

Quatre participants sur cinq (79 %) qui ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation à un programme de soutien occupaient toujours un emploi au moment du sondage (tableau 37), soit en moyenne 17,7 mois après la fin de leur participation.

Plus des deux tiers (69 %) des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus qui ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation à un programme de soutien

occupaient toujours un emploi au moment du sondage. Dans le cas des plus jeunes, cette proportion est de cinq sur six (83 %) (annexe 2) ($\chi^2 = 9,68$; $\alpha = 0,00$).

Tableau 37

Nombre et pourcentage de participants occupant actuellement un emploi

Exercice d'un emploi	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	146	76	131	81	277	79
Non	45	24	31	19	76	21
Total	191	100	162	100	353	100

$\chi^2 = 1,02$ $\alpha = 0,31$

Plus du tiers (35 %) des participants ont travaillé pendant plus de 70 % du temps écoulé entre la fin de leur participation à un programme de soutien et le moment du sondage (tableau 38).

Le quart des travailleurs licenciés de cinquante ans et plus (24 %) ont occupé au moins un emploi pendant 20 % du temps qui a suivi la fin de leur participation à un programme de soutien, comparativement à plus de quatre sur dix (42 %) chez les moins de cinquante ans (annexe 2) ($\chi^2 = 35,60$; $\alpha = 0,00$).

Tableau 38

Pourcentage de temps en emploi depuis la fin de la participation

Pourcentage	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
0 %	53	23	63	28	116	25
1 à 10 %	8	3	7	3	15	3
11 à 20 %	12	5	11	5	23	5
21 à 30 %	11	5	6	3	17	4
31 à 40 %	9	4	25	11	34	7
41 à 50 %	17	7	13	6	30	7
51 à 60 %	16	7	14	6	30	7
61 à 70 %	16	7	16	7	32	7
71 à 80 %	23	10	13	6	36	8
81 à 90 %	24	10	13	6	37	8
91 à 100 %	47	20	42	19	89	19
Total	236	100	223	100	459	100

$\chi^2 = 16,61$ $\alpha = 0,08$

Une forte majorité des participants (84 %) qui ont occupé un emploi ont travaillé dans la région où ils demeuraient avant leur licenciement, et trois sur cinq (62 %), dans la même localité. Enfin, seulement le tiers des participants (32 %) ont occupé un emploi temporaire (tableau 39). Selon un peu plus des trois quarts des participants (77 %), le principal emploi qu'ils ont occupé ou qu'ils occupaient au moment du sondage correspondait au genre de travail qu'ils souhaitaient. Pour plus d'un participant sur cinq âgé de 55 ans et plus (22 %), l'emploi en question était dans le

même domaine qu'auparavant (figure 8). Il s'agissait d'un emploi temporaire pour au moins deux participants sur cinq âgés de 45 à 54 ans (42 %) ou de 55 ans et plus (43 %) (figure 9).

Parmi les travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus, 20 % (un sur cinq) ont occupé un emploi dans le même domaine qu'auparavant (annexe 2) ($\chi^2 = 3,39$; $\alpha = 0,07$).

Chez les travailleurs de cinquante ans et plus, sept sur dix (70 %) ont occupé un emploi dans la localité où ils demeuraient avant leur licenciement (annexe 2) ($\chi^2 = 3,91$; $\alpha = 0,05$). Dans le cas des plus jeunes, la proportion est de 58 %.

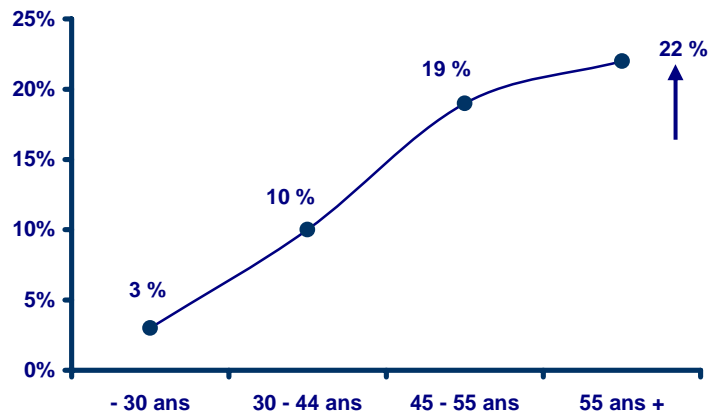
Près de la moitié (47 %) des travailleurs licenciés âgés de cinquante ans et plus ont occupé un emploi temporaire après la fin de leur participation à un programme de soutien, comparativement à seulement un quart (24 %) chez les plus jeunes (annexe 2) ($\chi^2 = 19,36$; $\alpha = 0,00$).

Tableau 39

Type d'emploi occupé par les participants depuis la fin de leur participation

Type d'emploi	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Même emploi dans la même entreprise	43	22	29	17	72	20
Emploi dans le même domaine	25	16	17	12	42	14
Emploi dans la même localité	98	65	82	59	180	62
Emploi dans la même région	128	84	114	82	242	84
Emploi temporaire	72	37	42	25	114	32

$\chi^2 = 1,36 \alpha = 0,24$
 $\chi^2 = 1,14 \alpha = 0,29$
 $\chi^2 = 1,07 \alpha = 0,30$
 $\chi^2 = 0,40 \alpha = 0,53$
 $\chi^2 = 5,59 \alpha = 0,02$



$\chi^2 = 8,44 \alpha = 0,04$

Fig. 8 — Pourcentage de participants ayant occupé un emploi dans le domaine où ils travaillaient avant leur licenciement, selon le groupe d'âge

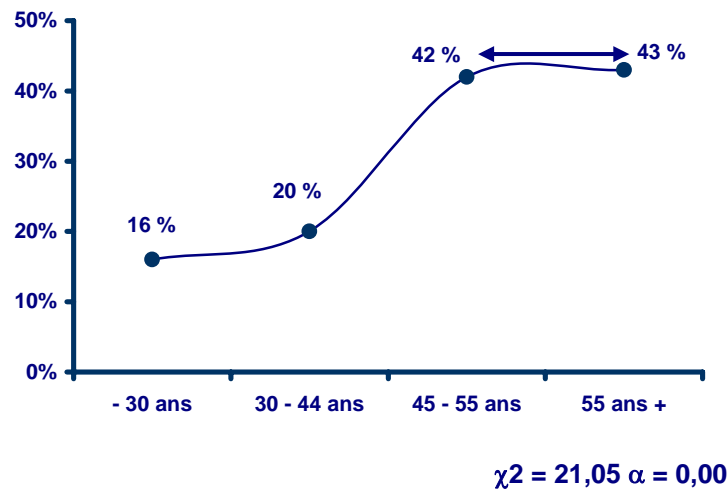


Fig. 9 — Pourcentage de participants ayant occupé un emploi temporaire, selon le groupe d'âge

Le salaire horaire moyen des participants a été estimé à 15,64 \$, soit 17,15 \$ chez les participants des régions ressources et 13,92 \$ chez ceux des autres régions (tableau 40). Il a été de 11,55 \$ pour les femmes et de 16,79 \$ pour les hommes.

Si l'on compare le salaire horaire moyen avant et après le licenciement (tableau 9), on constate une diminution significative (d'environ 13 %), surtout dans les régions ressources (15 %).

Tableau 40

Salaire horaire des participants dans le principal emploi qu'ils ont occupé après leur participation

Salaire horaire	Programme de soutien		Total
	Régions ressources	Autres régions	
Moyenne	17,15 \$	13,92 \$	15,64 \$
Médiane	15,00 \$	14,00 \$	15,00 \$
Total	177	155	332

t = significatif $\alpha < 0,05$

Une majorité des participants (85 %) ont travaillé, après leur participation à un programme de soutien, plus de 35 heures par semaine. On constate également que près du quart (23 %) des participants des régions ressources ont travaillé plus de 40 heures par semaine (tableau 41). Une femme sur dix (11 %) a travaillé 20 heures et moins par semaine.

Tableau 41**Nombre d'heures de travail hebdomadaires des participants après leur participation**

Nombre d'heures	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
20 et moins	8	4	10	6	18	5
21 à 25	5	3	0	0	5	1
26 à 30	4	2	5	3	9	3
31 à 35	12	7	10	6	22	6
36 à 40	116	61	116	71	232	66
41 et plus	44	23	22	14	66	19
Total	189	100	163	100	352	100

 $\chi^2 = 10,99 \alpha = 0,05$ **4.4.2 LA RECHERCHE D'EMPLOI AU MOMENT DU SONDAGE**

En excluant ceux qui occupaient un emploi au moment du sondage, un peu plus de sept participants sur dix (72 %) étaient à la recherche d'un emploi (tableau 42). Outre le fait qu'une majorité des participants occupaient déjà un emploi au moment du sondage (79 %), d'autres ne cherchaient pas d'emploi en raison de problèmes de santé (10 %) ou parce qu'ils avaient décidé de prendre leur retraite (7 %).

Parmi les travailleurs licenciés de cinquante ans et plus qui ne travaillaient pas au moment du sondage, trois sur cinq étaient à la recherche d'un emploi (61 %), surtout ceux des régions ressources (64 %), alors que chez les moins de cinquante ans, ce pourcentage était de 86 % (annexe 2) ($\chi^2 = 16,24; \alpha = 0,00$).

Tableau 42**Nombre et pourcentage de participants actuellement à la recherche d'un emploi**

Recherche d'emploi	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	76	75	71	70	147	72
Non	26	25	30	30	56	28
Total	102	100	101	100	203	100

 $\chi^2 = 1,01 \alpha = 0,30$ **4.4.3 LE RECOURS AU SOUTIEN PUBLIC DU REVENU APRÈS LA PARTICIPATION**

Un peu plus de la moitié des participants (54 %) ont reçu des prestations d'assurance-emploi depuis la fin de leur participation à un programme de soutien (tableau 43).

Tableau 43

Nombre et pourcentage de participants ayant reçu des prestations d'assurance-emploi depuis la fin de leur participation

Prestations	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	135	56	122	53	257	54
Non	107	44	108	47	215	46
Total	242	100	230	100	472	100

$$\chi^2 = 0,36 \quad \alpha = 0,55$$

Le tiers des participants (32 %) ont reçu des prestations d'assurance-emploi pendant une période représentant de 1 à 30 % du temps écoulé entre la fin de leur participation aux programmes et le moment du sondage (tableau 44). Il s'agit d'une moyenne de 15 %, soit l'équivalent de huit semaines sur une base annuelle.

Tableau 44

Pourcentage de temps à l'assurance-emploi depuis la fin de la participation

Pourcentage	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
0 %	107	50	108	52	215	51
1 à 10 %	28	13	25	12	53	12
11 à 20 %	21	10	21	10	42	10
21 à 30 %	23	10	19	9	42	10
31 à 40 %	9	4	8	4	17	4
41 à 50 %	4	2	7	3	11	3
51 à 60 %	8	4	4	2	12	3
61 à 70 %	5	2	4	2	9	2
71 à 80 %	3	1	0	0	3	1
81 à 90 %	2	1	4	2	6	1
91 à 100 %	6	3	9	4	15	3
Total	216	100	209	100	425	100

$$\chi^2 = 7,03 \quad \alpha = 0,72$$

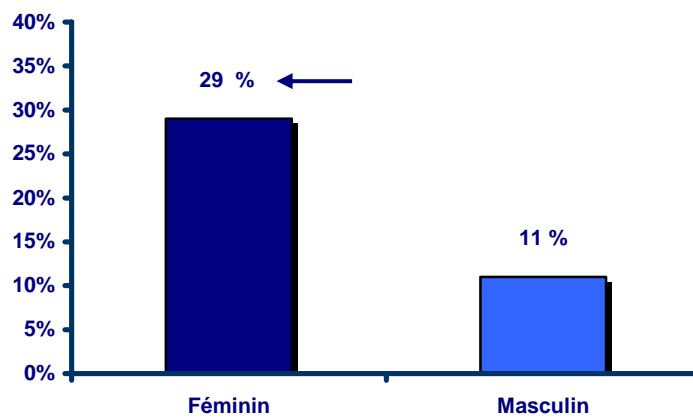
Environ 16 % des participants (un sur six) ont reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale depuis la fin de leur participation à un programme de soutien (tableau 45). Chez les femmes, la proportion a atteint 29 %, soit plus du quart (figure 10), et chez les 55 ans et plus, 24 %, soit près du quart (figure 11). En moyenne, cela correspond à 9 % de la période considérée, soit l'équivalent d'un mois sur une base annuelle.

Tableau 45

Nombre et pourcentage de participants ayant reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale depuis la fin de leur participation

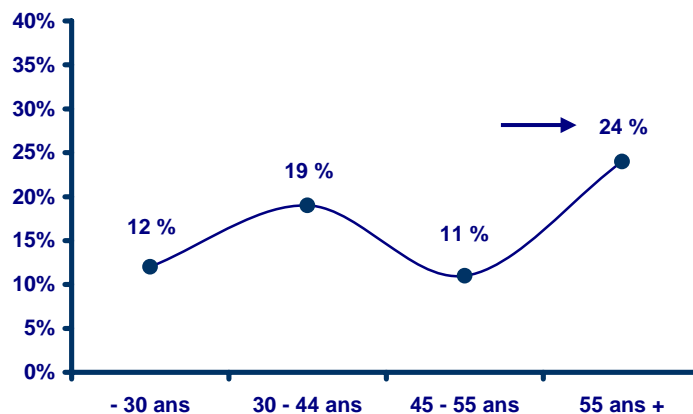
Prestations	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	38	15	38	17	76	16
Non	212	85	195	83	407	84
Total	250	100	233	100	483	100

$\chi^2 = 0,19 \alpha = 0,66$



$\chi^2 = 21,95 \alpha = 0,00$

Fig. 10 — Pourcentage de participants ayant reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale depuis la fin de leur participation, selon le sexe



$\chi^2 = 10,70 \alpha = 0,01$

Fig. 11 — Pourcentage de participants ayant reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale depuis la fin de leur participation, selon le groupe d'âge

Un participant sur dix (9 %) a reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale pendant au moins 60 % du temps écoulé entre la fin de sa participation à un programme de soutien et le moment du sondage (tableau 46).

Tableau 46

Pourcentage de temps à l'aide sociale depuis la fin de la participation

Pourcentage	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
0 %	212	85	195	84	407	84
1 à 10 %	3	1	4	2	7	1
11 à 20 %	4	2	3	1	7	2
21 à 30 %	4	2	3	1	7	1
31 à 40 %	2	1	4	2	6	1
41 à 50 %	3	1	1	0	4	1
51 à 60 %	3	1	4	2	7	1
61 à 70 %	2	1	5	2	7	2
71 à 80 %	3	1	5	2	8	2
81 à 90 %	3	1	0	0	3	1
91 à 100 %	11	5	9	4	20	4
Total	250	100	233	100	483	100

$$\chi^2 = 7,33 \quad \alpha = 0,69$$

Seulement 9 % des participants (un sur dix) ont reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé depuis la fin de leur participation, et il s'agit surtout de participants des régions ressources (12 %) (tableau 47).

Tableau 47

Nombre et pourcentage de participants ayant reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé depuis la fin de leur participation

Rentes	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	29	12	14	6	43	9
Non	217	88	217	94	434	91
Total	246	100	231	100	477	100

$$\chi^2 = 4,76 \quad \alpha = 0,03$$

4.5 LE NIVEAU DE SATISFACTION DES PARTICIPANTS

La plupart des participants (91 %) ont été très satisfaits ou satisfaits quant à la clarté et à la simplicité du formulaire de demande à remplir pour obtenir l'aide financière offerte dans le cadre des programmes de soutien (tableau 48).

Tableau 48

Niveau de satisfaction des participants quant à la clarté et à la simplicité du formulaire de demande d'aide financière

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	61	26	54	24	115	25
Satisfait	156	65	148	67	304	66
Insatisfait	17	7	19	8	36	8
Très insatisfait	5	2	2	1	7	1
Total	239	100	223	100	462	100

$\chi^2 = 1,48 \alpha = 0,69$

La plupart des participants (93 %) ont été très satisfaits ou satisfaits quant à la clarté et à la simplicité du formulaire de déclaration mensuelle (tableau 49).

Tableau 49

Niveau de satisfaction des participants quant à la clarté et à la simplicité du formulaire de déclaration mensuelle

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	60	25	44	20	104	23
Satisfait	166	70	158	71	324	70
Insatisfait	12	5	17	8	29	6
Très insatisfait	0	0	2	1	2	1
Total	238	100	221	100	459	100

$\chi^2 = 4,98 \alpha = 0,18$

Trois participants sur cinq (60 %) se sont informés auprès d'un agent ou d'une agente d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière (tableau 50).

Tableau 50

Nombre et pourcentage de participants ayant demandé de l'information à un agent d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière

Demande d'information	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	143	60	137	61	280	60
Non	97	40	88	39	185	40
Total	240	100	225	100	465	100

$\chi^2 = 0,08 \alpha = 0,77$

La plupart des participants (95 %) ont été très satisfaits ou satisfaits de l'information reçue concernant leur demande d'aide financière (tableau 51).

Tableau 51

Niveau de satisfaction des participants quant à l'information reçue d'un agent d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	51	36	53	39	104	38
Satisfait	85	60	74	54	159	57
Insatisfait	6	4	6	4	12	4
Très insatisfait	0	0	4	3	4	1
Total	142	100	137	100	279	100

$\chi^2 = 4,71 \alpha = 0,19$

Un peu plus de la moitié des participants (52 %) ont demandé l'assistance d'un agent ou d'une agente d'Emploi-Québec pour remplir leur demande d'aide financière. Ce sont surtout les participants de régions autres que les régions ressources (57 %) qui ont demandé une telle assistance (tableau 52).

Chez les cinquante ans et plus, six travailleurs licenciés sur dix (59 %) ont demandé l'assistance d'un agent d'Emploi-Québec pour remplir leur demande d'aide financière, ce qui est plus élevé que chez les plus jeunes (47 %) (annexe 2) ($\chi^2 = 5,70; \alpha = 0,02$).

Tableau 52

Nombre et pourcentage de participants ayant demandé l'assistance d'un agent d'Emploi-Québec pour remplir leur demande d'aide financière

Assistance	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	113	47	129	57	242	52
Non	126	53	99	43	225	48
Total	239	100	228	100	467	100

$\chi^2 = 4,04 \alpha = 0,04$

Les participants ont été pour la plupart (98 %) très satisfaits ou satisfaits de l'assistance qu'ils ont reçue de la part d'un agent d'Emploi-Québec pour remplir leur demande d'aide financière (tableau 53).

Tableau 53

Niveau de satisfaction des participants quant à l'assistance d'un agent d'Emploi-Québec pour remplir leur demande d'aide financière

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	47	41	51	39	98	40
Satisfait	65	58	76	59	141	58
Insatisfait	1	1	1	1	2	2
Très insatisfait	0	0	1	1	1	0
Total	113	100	129	100	242	100

$\chi^2 = 0,97 \alpha = 0,81$

La plupart des participants (93 %) ont été très satisfaits ou satisfaits du délai d'évaluation de leur admissibilité à un programme de soutien (tableau 54).

Tableau 54

Niveau de satisfaction des participants quant au délai d'évaluation de leur admissibilité

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	64	26	57	25	121	26
Satisfait	159	66	154	68	313	67
Insatisfait	18	8	13	6	31	7
Très insatisfait	1	0	1	1	2	0
Total	242	100	225	100	467	100

$\chi^2 = 0,67 \alpha = 0,88$

En majorité, les participants (88 %), surtout ceux des régions ressources (91 %), ont indiqué avoir été suffisamment informés à propos des règles à respecter relativement aux programmes de soutien (tableau 55). Toutefois, certains participants ont dit ne pas avoir été informés (4 %) ou ne pas avoir eu suffisamment d'information sur le montant accordé et sur le montant imposable (3 %), ou sur les services d'aide à l'emploi dont ils auraient pu bénéficier (2 %).

Tableau 55

Nombre et pourcentage de participants considérant avoir été suffisamment informés des règles relatives aux programmes

Information suffisante	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	222	91	193	84	415	88
Non	22	9	37	16	59	12
Total	244	100	230	100	474	100

$$\chi^2 = 5,43 \quad \alpha = 0,02$$

Un peu plus du quart des participants (26 %) ont reçu leur premier chèque dans les deux semaines suivant leur admission à un programme de soutien, et près de quatre participants sur cinq (82 %) l'ont reçu dans les cinq semaines suivant leur admission (tableau 56).

Tableau 56

Nombre de semaines d'attente pour la réception du premier chèque d'aide financière

Nombre de semaines	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Moins de 2	49	28	40	24	89	26
3 à 5	88	50	100	61	188	56
6 à 8	25	14	21	13	46	14
9 à 11	4	2	1	1	5	1
12 et plus	9	5	1	1	10	3
Total	175	100	163	100	338	100

$$\chi^2 = 9,18 \quad \alpha = 0,04$$

La plupart des participants (93 %) ont été très satisfaits ou satisfaits de la période d'attente de leur premier chèque après leur admission à un programme de soutien (tableau 57).

Tableau 57

Niveau de satisfaction des participants quant à la période d'attente du premier chèque d'aide financière

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	57	24	56	26	113	25
Satisfait	162	69	145	67	307	68
Insatisfait	17	7	17	7	34	7
Très insatisfait	0	0	0	0	0	0
Total	236	100	218	100	454	100

$$\chi^2 = 0,24 \quad \alpha = 0,89$$

Les trois quarts des participants (76 %), et surtout ceux des régions ressources (83 %), traitaient pour la première fois avec leur centre local d'emploi (tableau 58).

Chez les travailleurs licenciés de cinquante ans et plus, cette proportion était de 82 % (cinq sur six), et chez les plus jeunes, de 71 % (annexe 2) ($\chi^2 = 6,01$; $\alpha = 0,01$).

Tableau 58

Nombre et pourcentage de participants ayant traité avec leur CLE pour la première fois

Première fois	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Oui	143	83	118	68	261	76
Non	29	17	55	32	84	24
Total	172	100	173	100	345	100

$\chi^2 = 10,43$ $\alpha = 0,00$

Dans une proportion de 98 %, les participants ont été très satisfaits ou satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu de la part d'un agent ou d'une agente d'Emploi-Québec (tableau 59).

Tableau 59

Niveau de satisfaction des participants quant à l'accueil reçu de la part d'un agent d'Emploi-Québec

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	64	37	71	41	135	39
Satisfait	103	60	99	58	202	59
Insatisfait	4	3	2	1	6	2
Très insatisfait	0	0	0	0	0	0
Total	171	100	172	100	343	100

$\chi^2 = 1,11$ $\alpha = 0,58$

Les participants ont été très satisfaits ou satisfaits (dans une proportion de 98 %) de la courtoisie des agents ou agentes d'Emploi-Québec qui ont traité leur demande d'aide financière (tableau 60).

Tableau 60

Niveau de satisfaction des participants quant à la courtoisie des agents d'Emploi-Québec qui ont traité leur demande d'aide financière

Niveau de satisfaction	Programme de soutien				Total	
	Régions ressources		Autres régions			
	n	%	n	%	n	%
Très satisfait	76	45	77	45	153	45
Satisfait	93	54	89	53	182	53
Insatisfait	2	1	4	2	6	2
Très insatisfait	0	0	0	0	0	0
Total	171	100	170	100	341	100

$\chi^2 = 0,76$ $\alpha = 0,68$

Les programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement ont permis d'atteindre la clientèle ciblée. Une majorité des participants provenaient de deux régions ressources, soit du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, et de deux régions autres, soit de la Chaudière-Appalaches et de la Montérégie. Les trois quarts étaient des hommes, et trois participants sur cinq étaient âgés de 45 ans et plus. Plus de la moitié vivaient en couple, avec ou sans enfants. Ils étaient plus du quart à ne pas avoir de diplôme d'études secondaires. Le tiers d'entre eux avaient au moins 35 ans d'expérience, la plupart dans la même entreprise. En majorité, les travailleurs ont été licenciés en raison d'une fermeture d'usine, et le tiers provenaient d'entreprises ayant licencié plus de 500 employés.

Les programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement ont répondu aux besoins et aux attentes des participants. Une grande majorité d'entre eux n'avaient aucune autre source de revenus. Trois participants sur cinq ont indiqué que l'aide financière accordée dans le cadre des programmes de soutien était suffisante pour subvenir à leurs besoins. Les deux tiers ont mentionné également que la durée de cette aide financière était suffisante. La plupart ont bénéficié d'activités et de services offerts par un comité d'aide au reclassement, et près des trois quarts, de mesures et de services offerts par Emploi-Québec. Il s'agissait surtout d'activités d'aide à l'emploi et de mesures de formation.

La plupart des participants aux programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement ont été très satisfaits ou satisfaits de la clarté et de la simplicité des formulaires à remplir pour la demande d'aide financière et la déclaration mensuelle. Trois participants sur cinq ont demandé de l'information à un agent ou à une agente d'Emploi-Québec au sujet de la demande d'aide financière. Ils ont été pour la plupart très satisfaits ou satisfaits de l'information reçue. Plus de la moitié ont demandé l'assistance d'un agent ou d'une agente d'Emploi-Québec pour remplir leur demande d'aide financière, et la plupart ont été très satisfaits ou satisfaits de l'assistance reçue. La plupart ont été très satisfaits ou satisfaits du délai d'évaluation de leur demande d'aide et de la période d'attente de leur premier chèque. Une majorité d'entre eux mentionnent avoir été informés des règles relatives aux programmes. Enfin, la plupart se disent très satisfaits ou satisfaits de l'accueil que leur ont réservé les agents et agentes d'Emploi-Québec, et de la courtoisie dont ils ont fait preuve.

Très peu de participants ont quitté leur région depuis leur licenciement. Toutefois, plus du tiers de ceux des régions ressources, surtout les plus jeunes, ont songé à quitter leur région pour trouver un emploi. Les principales raisons qui les ont incités à y rester sont leur sentiment d'appartenance à leur région, la famille et les enfants (surtout chez les femmes), les amis et le fait d'avoir trouvé un emploi. Plus du quart des travailleurs des régions ressources qui n'ont pas songé à quitter leur région estiment que le programme de soutien aurait influé sur leur décision d'y demeurer.

En majorité, les participants étaient à la recherche d'un emploi pendant leur participation. Selon plus de la moitié d'entre eux, l'aide financière accordée dans le cadre des programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement a eu une influence sur leur motivation à se chercher un emploi. Les trois quarts ont occupé au moins un emploi depuis la fin de leur participation. Quant aux autres, les principales raisons pour lesquelles ils n'ont pas occupé un emploi depuis la fin de

leur participation sont le manque de travail ou le chômage élevé dans leur région, les problèmes de santé ou la décision de prendre leur retraite. Une majorité des participants occupaient encore un emploi au moment du sondage. Plus du tiers ont travaillé plus de 70 % du temps écoulé entre la fin de leur participation à un programme de soutien et le moment du sondage. Le tiers d'entre eux ont occupé un emploi dans la même entreprise ou dans le domaine où ils travaillaient avant leur licenciement. Ils ont majoritairement trouvé un emploi dans leur région.

Le salaire horaire moyen des participants après leur participation a été estimé à 15,64 \$. Comparativement à 17,96 \$ l'heure avant le licenciement, il s'agit d'une diminution significative, surtout chez les travailleurs des régions ressources.

Plus de la moitié des participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi depuis la fin de leur participation aux programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement. Seulement un participant sur six a reçu une aide financière en vertu des programmes d'assistance sociale au cours de cette période, et il s'agit surtout de femmes. Enfin, seulement un sur dix a reçu des rentes d'un régime de retraite public ou privé, et il s'agit surtout d'hommes provenant de régions ressources.

Les trois quarts des participants ont mentionné que l'aide financière accordée dans le cadre des programmes de soutien aux travailleurs licenciés collectivement leur a permis de maintenir une bonne qualité de vie. Les autres ont dû, pour la plupart, réduire leur consommation de façon significative ou s'endetter.

Somme toute, les résultats de l'évaluation indiquent que les objectifs des programmes de soutien sont généralement atteints. Ces programmes permettent de combler des besoins de nature financière (soutien aux mesures passives) sans nuire à la réinsertion professionnelle des travailleuses et travailleurs licenciés. À cet égard, le soutien par des mesures actives et services d'emploi était au rendez-vous.